

Ministère de l'Administration Territoriale et  
des Collectivités Locales

-----  
Direction Nationale des  
Collectivités Territoriales

-----  
Projet Collectivité Territoriale -  
Développement Local  
CT-DL

République du Mali  
Un Peuple - Un but - Une Foi



# SAFIC

Systeme d'Analyse Financière et  
Institutionnelle des Collectivités Territoriales

## ANALYSE-DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE RURALE DE LOWOL GUEOU

JUILLET 2009



Union  
Européenne

Mali

Réalisé par le Groupement GERAD/I-SEPT



Société d'Etudes  
Polytechniques  
(I- SEPT)

# SOMMAIRE

---

<b>0 - INTRODUCTION</b> .....	4
0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC .....	4
0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION.....	4
0.2.1 Approche méthodologique générale.....	4
0.2.2 Déroulement de l'étude.....	8
0-3 DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE.....	9
FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	10
<b>I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL</b> .....	11
1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE.....	11
1.1.1 Fonctionnement des organes élus .....	11
1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS .....	16
1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la commune .....	16
1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux .....	16
1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la commune .....	18
1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune .....	19
1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES.....	21
1.3.1 Présence des services déconcentrés.....	21
1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil.....	22
1.3.3 Efficacité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil .....	22
1-4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	23
<b>II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE</b> .....	24
2.1 POTENTIALITES ECONOMIQUES.....	24
2.1.1 Ressources naturelles et physiques .....	24
2.1.2 Ressources humaines .....	25
2.1.3 Principales activités économiques .....	27
2.1.4 Les leviers de la croissance et du développement économique .....	32
2-2 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	32
2.2.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique .....	32
2.2.2 Dynamique entrepreneuriale.....	35
2.2.3 Accessibilité aux institutions de financement .....	35
2.2.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux.....	36
2.2.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe.....	36
2.2.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale .....	36
2.2.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local .....	36
2-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ECONOMIQUE.....	37
<b>III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER</b> .....	38
3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES.....	38
3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes .....	38
3.1.2 Performances de mobilisation des ressources.....	39
3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE.....	45
3.2.1 Processus de budgétisation locale .....	45
3.2.2 Qualité de la dépense.....	46
3-3 L'ETAT DU PATRIMOINE PHYSIQUE DE LA COMMUNE.....	50
3.3.1 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales .....	50
3.3.2 Production et circulation des informations financières et comptables .....	54
3.3.3 Contrôle de l'exécution du budget .....	55
3-4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER.....	55
<b>IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE</b> .....	56
4.1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL .....	56

4.2 CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL .....	56
4-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES .....	57
4-4 PRINCIPALES CONTRAINTES .....	57

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Session CT Commune de Lowoul Guéou .....	14
Tableau 2 : Descriptif du personnel communal .....	17
Tableau 3 : le personnel communal .....	17
Tableau 4 : Evolution des indicateurs de recettes per capita .....	44
Tableau 5 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Lowol Guéou .....	45
Tableau 6 : Evolution des indicateurs de dépenses per capita .....	47
Tableau 7 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Lowol Guéou .....	47
Tableau 8 : Tableau des équilibres financiers de la commune .....	49

## LISTE DES GRAPHIQUES

---

Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'ethnie .....	12
Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon l'âge .....	13
Graphique 3 : Répartition des membres du conseil selon le village d'origine .....	13
Graphique 4 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction et la formation .....	14
Graphique 5 : Répartition par âge et sexe de la population .....	26
Graphique 6 : Part des spéculations dans la production agricole de la commune de Lowol Guéou .....	28
Graphique 7 : Composition et taille du cheptel par village .....	29
Graphique 8 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel .....	40
Graphique 9 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Lowol Guéou .....	41
Graphique 10 : Evolution des ressources propres de la Commune de Lowol Guéou .....	42
Graphique 11 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses .....	43
Graphique 12 : Niveau de recouvrement des principales recettes .....	43
Graphique 13 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune .....	44
Graphique 14 : Evolution des dépenses globales de la commune .....	46

## LISTE DES CARTES

---

Carte 1 : Localisation de la Commune de Lowol Guéou .....	10
Carte 2: Répartition de la population de Lowol Guéou .....	26
Carte 3 : Distance par rapport au chef lieu de la commune.....	26
Carte 4 : Equipements scolaires de la commune .....	52
Carte 5 : Equipements hydrauliques de la commune.....	52
Carte 6 : Equipements marchands de la commune.....	53

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGR :	Activité Génératrice de Revenu
ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APE :	Association des Parents d'Elèves
ASACO :	Association de Santé Communautaire
BMS :	Banque Malienne de Solidarité
BNDA :	Banque Nationale de Développement Agricole
CAP :	Centre d'Animation Pédagogique
CGCS :	Comité de Gestion des Cantines Scolaires
CGS :	Comité de Gestion Scolaire
CSR :	Comité de Santé Régionale
CT-DL :	Collectivité Territoriale – Développement Local
CVD :	Comité Villageois de Développement
DAO :	Dossier d'Appels d'Offres
DRSIAP-M :	Direction Régionale de la Statistique Informatique Appliquée à la Planification
FENU :	Fonds d'Equipement des Nations-Unies
MARP :	Méthode Accélérée de Recherche Participative
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODI-Sahel :	Organisation pour un Développement Intégré au Sahel
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PDSEC :	Plan de Développement Social, Economique et Culturel
PGD :	Puits à Grand Diamètre
PRPB :	Projet de Réhabilitation des Pistes et Barrages
SAFIC :	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales
SFD :	Systèmes Financiers Décentralisés
TDR :	Termes De Référence

## 0 - INTRODUCTION

### 0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC

Le Mali a amorcé une étape décisive dans le cadre de la décentralisation en créant trois ordres de Collectivités Territoriales que sont la Région, le Cercle et la Commune (urbaine ou rurale). Cette responsabilisation a été effective à travers le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales qui les place dans un environnement juridique et législatif favorable à la prise en charge entière de leur développement local respectif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les différentes études d'analyse-diagnostic du processus de décentralisation ont révélé la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement au profit des autorités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention du FENU, à travers le SAFIC, qui est en parfaite adhésion avec les besoins des autorités communales.

Le Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités (SAFIC) est un outil de diagnostic exhaustif de la situation institutionnelle, financière et économique de la Collectivité. Il est exécuté à travers le projet Collectivités Territoriales et Développement Local (CT-DL) qui représente une continuation du Projet d'Appui aux Communes Rurales du Mali dont le but est de soutenir la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de lutte contre la pauvreté au Mali.

L'objectif principal du SAFIC est de faire un état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation dans les secteurs de développement dont la gestion est transférée à la Commune. Ce processus vise à fournir des éléments permettant d'améliorer la mobilisation des ressources, ainsi que la gestion budgétaire, financière et économique de la Commune. La finalité de ce processus est de doter les communes d'outils leur permettant de fournir des services de qualité pour favoriser de meilleures conditions de vie à leur population respective.

### 0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

#### 0.2.1 Approche méthodologique générale

La méthodologie utilisée répond aux besoins et attentes énoncés dans les termes de référence (TDR) où figurent les objectifs principaux et spécifiques de l'étude.

##### 0.2.1.1 Rappel du phasage de l'étude

Les principales étapes de l'étude sont les suivantes :

⇒ **Mission préparatoire :**

- à Bamako pour l'harmonisation de la démarche avec tous les experts (Sénégal et Mali) ;
- à Mopti pour la prise de contact avec le CT-DL, les autorités administratives et locales (Assemblée régionale, Conseils de Cercle au niveau de Bandiagara et de Mopti pour le recrutement des enquêteurs locaux, Préfets des deux Cercles, ANICT, etc.).

⇒ **Préalables à la mise en œuvre des enquêtes :**

- élaboration et dépôt des dossiers d'enquête pour les Cercles de Bandiagara et de Mopti ;
- recrutement de 52 enquêteurs locaux au niveau de Mopti et de Bandiagara (32 pour Bandiagara et 20 pour Mopti) ;
- formation des enquêteurs locaux sur la base de l'approche retenue dans les dossiers d'enquête ;
- organisation des ateliers de lancement en vue d'informer les services techniques et les acteurs locaux d'une manière générale.

⇒ **Mise en œuvre des enquêtes :** elles ont concerné les trois volets de l'étude en conformité aux prescriptions des termes de références

• **Volet économique**, il a consisté en :

- une enquête exhaustive au niveau des marchés hebdomadaires et des gares routières à l'aide de questionnaires ;
- une enquête qualitative par focus-groups, avec l'application des outils de la MARP et du Genre ;
- une enquête à l'aide de fiches de collecte pour recueillir des données démographiques et recenser les infrastructures et équipements (au niveau des chefs de village de chaque Commune) ;
- une enquête au niveau des structures administratives, privées et communautaires à l'aide de fiches de collecte.

• **Volet financier**, il s'agit de l'exploitation des documents administratifs de chaque Commune, notamment :

- les comptes administratifs et financiers et/ou les comptes de gestion des cinq dernières années du maire ;
- les rôles numériques des cinq dernières années.

• **Volet organisationnel**, il a concerné :

- des séances de travail avec chaque équipe communale ;
- des entretiens avec les institutions étatiques et non étatiques présentes dans la Commune ;
- un diagnostic organisationnel approfondi des organisations communautaires les plus importantes.

### 0.2.1.2 Méthodologie en matière de diagnostic

La phase d'analyse-diagnostic représente une partie déterminante de la démarche. Ainsi, une analyse rétrospective et très fouillée des différentes composantes socio-économique de la Commune a été effectuée dans le but d'identifier les ressources et potentialités dont disposent la Commune, mais aussi les contraintes et les mécanismes d'adaptation des acteurs locaux.

Une attention toute particulière a été accordée à l'analyse sociale et du genre et a facilité la prise en compte de toutes les catégories sociales et socio-professionnelles dans le processus.

#### ➤ **L'utilisation des fiches de collecte**

Des fiches préconçues ont permis aux enquêteurs de collecter des informations de base à l'échelle des villages. Quatre types de fiches de collecte ont été utilisés : *une fiche synoptique, une fiche des activités économiques, une fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et une fiche d'enquête du patrimoine des infrastructures.*

- **La fiche synoptique** comporte, pour chacun des villages, des rubriques relatives :
  - 1) à la localisation géographique et aux données démographiques ;
  - 2) aux équipements sanitaires, scolaires, marchands, socioéconomiques, hydrauliques, etc.;
  - 3) à la dynamique organisationnelle et partenariale ;
  - 4) aux activités économiques principales et secondaires ;
  - 5) les potentialités de la zone ;
  - 6) les contraintes au développement et les pistes de solutions.

Les principales personnes ressource de chaque village (chefs de village, présidents d'organisations communautaires de base, représentants des services techniques publics, etc.) ont été sollicitées pour fournir ces informations.

- **La fiche des activités économiques** a permis de cerner pour chaque village les activités économiques déroulées de manière continue (boutique, magasin, officine, etc.)
- **La fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et celle du patrimoine d'infrastructures** sera principalement appliqué par l'ingénieur en génie rural. Il a facilité la connaissance approfondie du patrimoine bâtie de la Commune, ainsi que des infrastructures de désenclavement.

#### ➤ **Les enquêtes qualitatives**

Les enquêtes qualitatives ont été exécutées à partir de guides d'entretien basés sur la MARP et le GENRE. Elles ont pris la forme d'assemblées villageoises où ont été conviées les personnes ressources de chaque sous-zone. Il convient de signaler que, pour une plus grande implication de la gente féminine, l'assemblée sera scindée en deux groupes (le groupe des hommes et celui des femmes). Les outils diagnostic GENRE et ceux de la MARP ont été

utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés.

- **Les outils de diagnostic MARP** les plus pertinents pour recueillir les informations ont été utilisés. Ces outils sont pour la plupart des représentations graphiques maîtrisables par la population rurale. Ils sont générateurs d'informations pertinentes et fiables en très peu de temps. Cette approche traduit le souci d'une démarche participative et permet de générer des discussions ouvertes avec les leaders d'opinion de la zone. Ces discussions ont été globalement orientées vers la perception des populations sur les services communautaires. Les différents outils utilisés sont :
  - la carte des ressources et la carte sociale : afin d'apprécier les besoins et les potentialités de la zone ;
  - les calendriers journaliers et saisonniers : pour cerner la charge de travail respective de chaque composante de la société ;
  - les diagrammes de venn et des flux : en vue de connaître et d'analyser les différentes structures de base, ainsi que les partenaires intervenant dans la localité ;
  - le diagramme (pyramide) de classification : variante de l'arbre à problème, a facilité l'identification et la priorisation des problèmes, ainsi que les solutions qui y sont liées.
  
- **L'analyse selon le Genre**, à partir du potentiel et des opportunités de développement local, a permis d'établir les différences et les inégalités dans l'accès aux ressources et le partage des rôles. Elle a été axée d'une part, sur **l'analyse socio-économique du genre** de manière à permettre aux groupes dits vulnérables d'identifier leurs propres contraintes, de déterminer les solutions tout en participant au processus d'exécution des actions retenues ; et d'autre part, sur **la méthode d'évaluation des bénéficiaires** sur les services fournis par la Commune. Les outils utilisés sont :
  - Le cadre d'analyse de Havard : les principaux volets abordés sont :
    - *le profil des activités*, à travers le recensement de toutes les tâches pertinentes liées à la vie économique, sociale et à la responsabilité communautaire ;
    - *le profil accès et contrôle* des ressources.

Au niveau de chaque volet, il a été identifié les facteurs d'influence politique, sociale et économique (existence ou non de stéréotypes). Ce diagnostic a facilité l'identification des contraintes majeures à l'atteinte des niveaux supérieurs de développement et de pouvoir des groupes dits vulnérables.

- L'analyse des déterminants des problèmes identifiés : elle a facilité l'identification des causes des problèmes et d'effectuer la hiérarchie des causes immédiates, intermédiaire et de base (ou structurelle). Par la suite, a été établi la chaîne des relations cause – effets en vue de développer la stratégie d'intervention et de déterminer les objectifs fixés et les résultats à atteindre, mais d'identifier également les facteurs de risques.
- L'évaluation des bénéficiaires : notamment à travers :
  - le niveau d'adéquation entre leurs priorités et les allocations budgétaires ;



- l'effet/impact des services communaux sur leurs conditions de vie.

Les enquêtes qualitatives ont été déroulées au niveau de certains villages choisis sur la base d'un échantillonnage qui relève d'un choix raisonné. Ainsi, l'ensemble des outils (MARF et GENRE) ont été déroulés au niveau du village de Kargué, chef lieu de Commune du fait du rôle important qu'il joue dans la Commune.

### **0.2.2 Déroulement de l'étude**

L'étude s'est déroulée suivant deux principales étapes :

- les activités préparatoires ;
- les enquêtes de terrain.

⇒ **Les activités préparatoires** : elles s'articulent autour de réunions d'harmonisation et d'ateliers d'échanges dans le but de promouvoir la mise en synergie :

- Les réunions d'harmonisation : la mission a débuté par la prise de contact avec les autorités du projet afin de leur présenter la démarche retenue. Des entretiens ont été également organisés avec les autorités locales et administratives de la région de Mopti, ainsi que du Cercle de Bandiagara. Il s'agit principalement du Président de l'Assemblée Régionale de Mopti, du Préfet et du Président du Cercle de Bandiagara. Les services déconcentrés de l'Etat ont également été la cible des entretiens, notamment, l'ANICT, la DRSIAP-M, les services des impôts du Cercle de Bandiagara, ainsi que les perceptions de Bandiagara et de Ningari. Les entretiens ont globalement porté sur l'harmonisation de la démarche, ainsi que la collecte d'informations sur les communes cibles de l'étude.
- L'atelier de mise à niveau des enquêteurs : l'approche du consultant s'est basée sur le recrutement d'enquêteurs locaux pour la collecte des données de base. Ces enquêteurs ont exécuté leur mission de collecte de données sous la supervision de chefs d'équipe. Au préalable, un atelier de mise à niveau a été organisé afin de promouvoir une compréhension commune de la méthodologie de collecte de donnée. Tout ce processus a été mené sous la supervision du Conseil de Cercle de Bandiagara qui est la personnalité morale regroupant les Communes d'intervention du SAFIC dans le Cercle de Bandiagara.



*Photos Formation*

- L'atelier de lancement de l'étude : il s'agit d'un cadre de présentation de l'approche et d'échanges avec les différents représentants du CLOC-SAD du Cercle de Bandiagara. L'organisation de cette rencontre a été coordonnée par le préfet du cercle de Bandiagara, qui a d'ailleurs assuré la présidence de la séance. Il a permis d'une part, d'informer les autorités communales sur la collecte de données au niveau de leur collectivité respective, et d'autre part de promouvoir l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution de l'étude.



*Photos Ateliers*

⇒ **Les enquêtes de terrain** : La collecte de données a été réalisée à travers des enquêtes qualitatives et l'exploitation de données statistiques.

- Les enquêtes qualitatives : elles ont été exécutées à partir d'outils de collecte basés sur la MARP, le GENRE et l'analyse institutionnelle. Elles ont pris la forme d'assemblée villageoise ou d'entretien de groupe avec les autorités communales où ont été conviées les personnes ressources locales. Les outils de diagnostic ont été utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés. Leur utilisation conjointe a facilité l'analyse des besoins pratiques et stratégiques des communes cibles du SAFIC.
- L'exploitation des données statistiques : il s'agit des rôles numériques permettant d'apprécier les matières imposables de la Commune, des comptes administratifs du Maire, ainsi que des comptes de gestion des percepteurs. Par ailleurs, les données statistiques des villages de chaque Commune ont été collectées dans le but de fournir la cartographie des différentes ressources de chaque Commune.

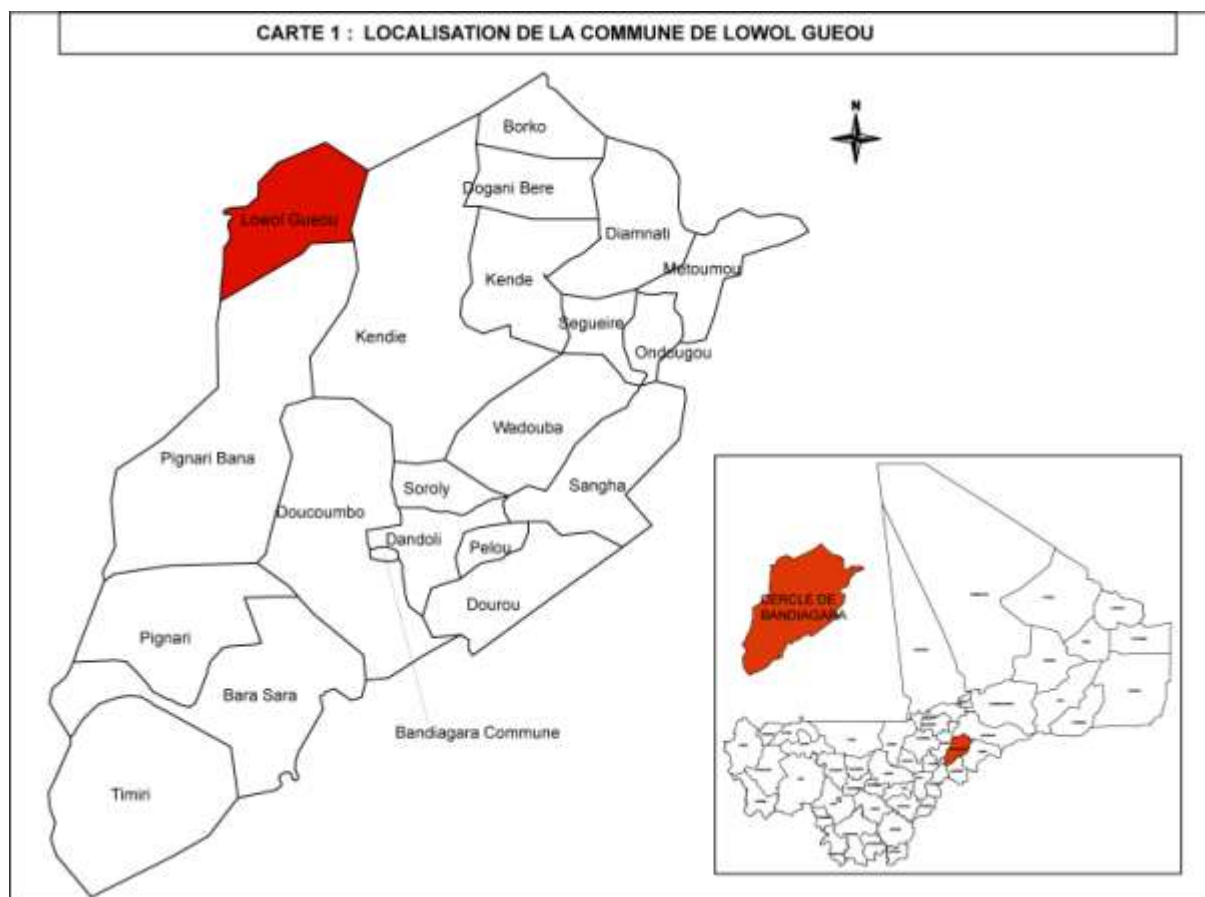
### **0-3 DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE**

Elles sont globalement liées à l'accès aux documents financiers de la mairie (notamment les comptes administratifs) qui sont détenus par le Maire dans son domicile, qui affirme d'ailleurs que ce sont ces documents personnels.

## FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune rurale de Lowol Guéou est du ressort administratif de la sous-préfecture Goundaga, elle est distante de 45 km de celle-ci qui est située dans le cercle de Bandiagara en 5e région–Mopti. Elle est limitée à l'Est par la commune rurale de Kendié, au Nord par la commune rurale de Dangoly- Boré du cercle de Douentza, à l'ouest par la commune rurale de Fatoma et au sud par la commune rurale de Pignari Bana.

L'une des opportunités qui s'offre à la commune est d'avoir surtout la piste Bara-simberé permettant un accès facile au goudron. Elle permet de créer ainsi une synergie autour des actions communes entre les collectivités de Fatoma et de Lowol Guéou en favorisant la politique de l'intercommunalité.



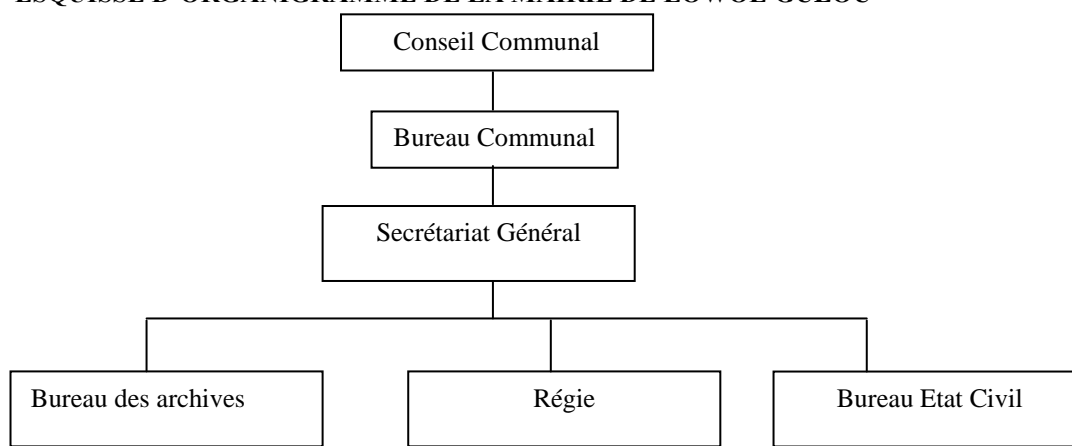
La commune de Lowol Guéou compte 20 villages qui regroupent une population de 7744 habitants pour une superficie de 180 km<sup>2</sup>, soit une densité de 43 habitants/km<sup>2</sup>. Ainsi, on constate que la commune est très faiblement peuplée. L'analyse de la répartition spatiale des villages nous montre une forte occupation de l'espace dans la moitié Est de la commune où se trouve l'essentiel des foyers de forte concentration démographique.

# I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

## 1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE

L'analyse descriptive des différents organes décisionnels et commissions techniques de la mairie, met l'accent sur le fonctionnement interne des organes, le respect des normes établies, la qualité des ressources humaines, ainsi que leurs conditions de travail.

### ESQUISSE D'ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE LOWOL GUÉOU



La mairie de Lowol Geou est composée d'un organe exécutif représenté par le bureau communal et d'un organe délibérant qu'est le conseil communal.

### 1.1.1 Fonctionnement des organes élus

#### 1.1.1.1 L'organe exécutif : le Bureau communal

##### ➤ **Présentation**

Le maire est le président de l'organe exécutif de la commune. Il est responsable de la mise en œuvre dans sa commune de la politique de développement économique et social définie par le gouvernement.

La loi 95.034 portant code des collectivités territoriales fixe les attributions du maire. Il stipule que le maire est le représentant de la collectivité et à ce titre, il est chargé de gérer les affaires de la commune. Il a pour mission entre autres «*la préparation du projet de budget de la commune et son exécution, la gestion du personnel communal, la gestion et l'organisation des biens de la commune, l'application de la politique d'aménagement, d'assainissement et d'entretien de la voirie communale, la police administrative...* »

Ainsi le maire constitue le personnage central au sein de la commune. Il doit impulser et animer la dynamique de développement économique, social et culturel. Le maire est l'ordonnateur, il est assisté dans sa tâche par le bureau communal constitué de ses adjoints :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : est le chargé de l'Etat civil ;
- 2<sup>ème</sup> Adjoint et 3<sup>ème</sup> Adjoint : sont chargés des affaires domaniales et foncières ;

#### ➤ **Fonctionnement**

Le bureau communal se réunit de manière informelle et ne produit pas de supports. Le maire ne délègue pas ses pouvoirs en cas d'empêchement à ses adjoints.

#### **Recommandations**

- *Instaurer une meilleure coopération entre le maire et ses adjoints pour une administration et une gestion concertée ;*
- *Organiser le fonctionnement du bureau communal en instaurant une périodicité de rencontre des membres (une fois par mois);*
- *Sensibiliser les adjoints et le maire pour la rédaction de procès verbaux de réunion après chaque rencontre.*

#### 1.1.1.2 L'organe délibérant : le conseil communal

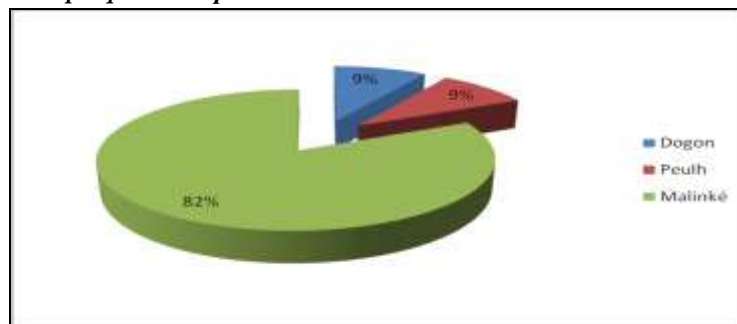
#### ➤ **Présentation**

Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Il est consulté sur toutes les questions intéressant la commune, notamment celles relatives aux projets d'aménagement et d'équipement.

Le conseil communal de Lowol Guéou compte onze membres, élus pour un mandat de cinq (5) ans. Les femmes ne sont pas représentées dans l'équipe communale. Cette situation résulte souvent de pesanteurs socioculturelles fortes en milieu rural où les femmes sont confinées dans les travaux domestiques. Elles participent rarement à la gestion des affaires publiques.

Le conseil est majoritairement composé de Malinké. Toutefois, on identifie un peulh et un dogon parmi les conseillers comme le montre le graphique ci-dessous.

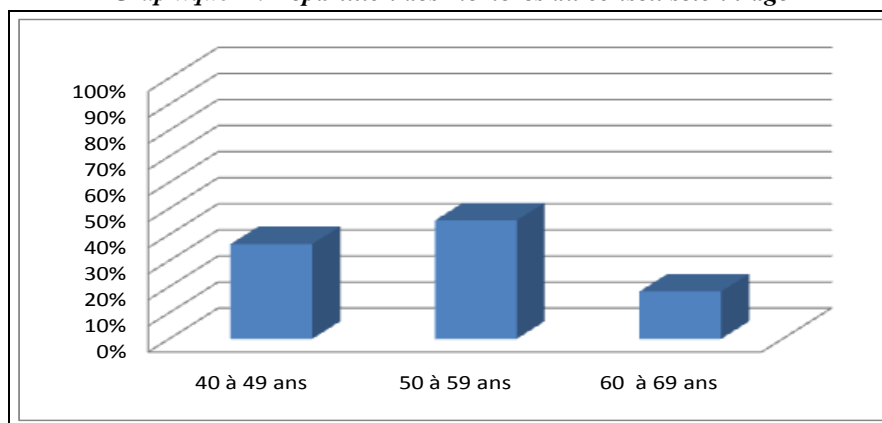
**Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'ethnie**



*Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009*

L'âge moyen des élus est de 53 ans. Trois tranches d'âge sont représentées dans le conseil comme l'indique le graphique ci après. Il s'agit de la classe 40-49 ans qui compte 36%, celle des 50-59 ans majoritaire avec 45% et les 60-69 ans moins nombreux avec 18% des conseillers.

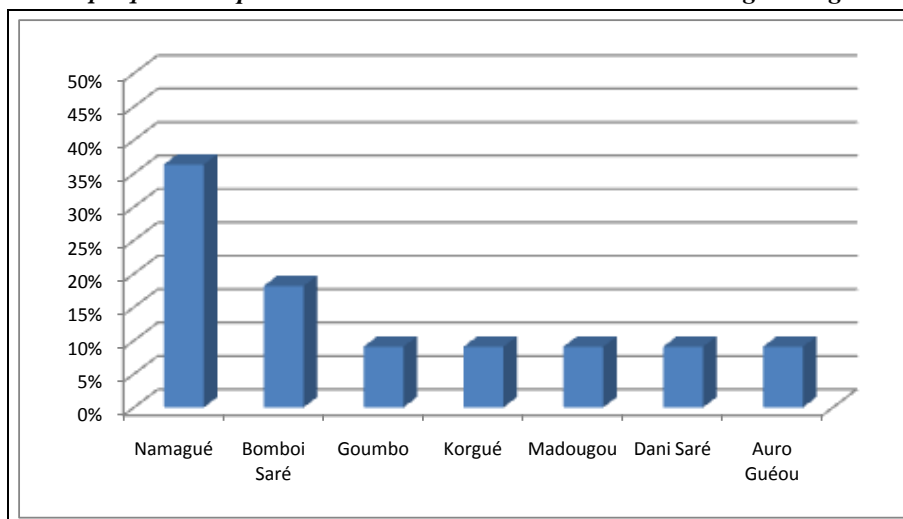
**Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon l'âge**



*Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009*

Les élus proviennent de sept localités différentes sur les vingt (20) que compte la commune. Le village de Namangué situé à deux km du chef lieu de la commune Kargué est le mieux représenté avec quatre conseillers suivi de Bomboi Saré avec deux élus. Le reste des villages ne compte qu'un seul représentant chacun. Les villages d'origine des élus sont assez proches du chef lieu de la commune, ils sont situés dans un rayon de 9 km.

**Graphique 3 : Répartition des membres du conseil selon le village d'origine**

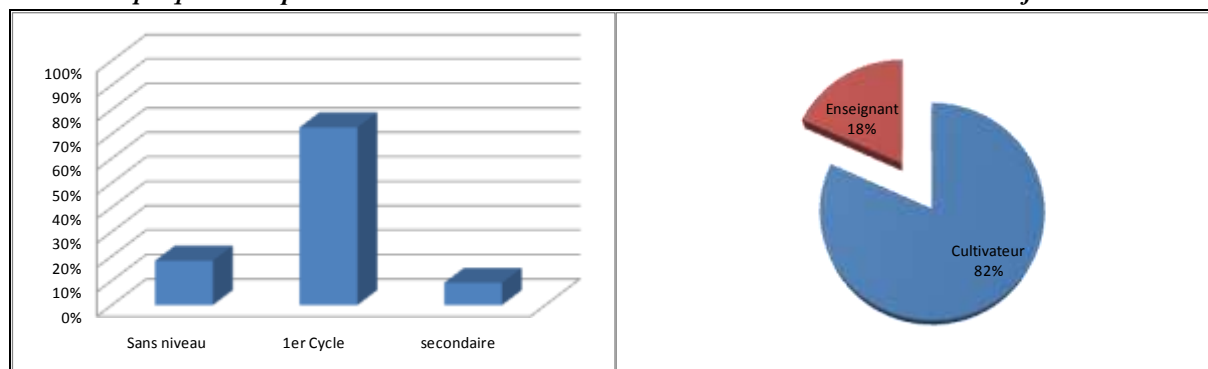


*Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009*

Pour favoriser le développement économique et social des communes, il faut promouvoir l'instruction des dirigeants. La lecture du graphique ci-dessous montre que la majorité des membres du conseil ont un niveau d'instruction 1<sup>er</sup> cycle. Un seul membre du conseil est allé jusqu'au secondaire.

Le conseil est constitué en majorité d'agriculteurs, avec néanmoins, deux enseignants.

**Graphique 4 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction et la formation**



*Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009*

## ➤ Fonctionnement

### • Tenue régulière des réunions

Le conseil communal se tient régulièrement comme en atteste le registre de délibération coté et paraphé par l'administration. Chaque trimestre la mairie tient une session ordinaire et en cas de besoin elle convoque des sessions extraordinaires comme le stipule la loi. Les convocations sont envoyées sept jours francs avant la date de la réunion mais elles ne sont pas reproduites dans le registre ni affichées à la mairie. Les comptes rendus de sessions sont remis à la tutelle dans les huit jours mais un récépissé n'est pas délivré par l'administration. Ils sont affichés au niveau de la mairie et enregistré dans le registre de délibération.

**Tableau 1 : Session CT Commune de Lowoul Guéou**

Début session	Fin session	Type session	Taux	Elus hommes	Date dépôt PV
26/02/2006	26/02/2006	Ordinaire	90.00%	9	03/03/2006
04/05/2006	07/05/2006	Ordinaire	80.00%	8	12/05/2006
26/06/2006	26/06/2006	Extra-Ordinaire	110.00%	11	03/07/2006
17/09/2006	18/09/2006	Ordinaire	110.00%	11	25/09/2006
25/10/2006	25/10/2006	Ordinaire	110.00%	11	31/10/2006
11/02/2007	13/02/2007	Ordinaire	100.00%	10	21/02/2007
09/06/2007	09/06/2007	Ordinaire	110.00%	11	19/06/2007
10/09/2007	10/09/2007	Ordinaire	110.00%	11	12/09/2007
13/01/2008	13/01/2008	Extra-Ordinaire	110.00%	11	15/01/2008
14/03/2008	16/03/2008	Ordinaire	90.00%	9	25/03/2008
18/06/2008	21/06/2008	Ordinaire	90.00%	9	26/06/2008
20/09/2008	20/09/2008	Ordinaire	90.00%	9	26/09/2008
22/10/2008	25/10/2008	Ordinaire	110.00%	11	28/10/2008

### • Niveau de participation des élus

Le niveau de participation des élus est satisfaisant, avec une bonne tenue des procès verbaux de sessions. D'une manière générale, la moyenne de présence est de 9 à 11 élus par sessions, ce qui montre une certaine motivation des élus dans la gestion des affaires locales.

### ⇒ **Les commissions techniques**

Le conseil communal de Lowol Guéou a créé en son sein quatre commissions de travail. Les commissions sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur des questions intéressant la commune. Pour cela, elles doivent procéder à une étude approfondie des projets et proposer des solutions au maire. Les commissions interviennent dans des secteurs d'activités définis :

- commission chargée de l'Etat civil (deux membres) ;
- commission chargée des finances (trois membres) ;
- commission chargée des affaires domaniales et foncières (deux membres) ;
- commission chargée de l'éducation et de la santé (trois membres).

Les commissions de travail se réunissent mais de manière irrégulière. De plus les procès verbaux ou compte rendu des rencontres ne sont pas rédigés, ce qui peut limiter le suivi des activités des commissions.

#### ***Recommandations***

- *Réorganiser le fonctionnement des commissions avec des agendas de travail précis ;*
- *Rédiger les procès verbaux ou compte rendu après chaque rencontre de commissions ;*
- *Mettre à la disposition des commissions techniques des moyens suffisants et adéquats en vue d'une bonne exécution de leurs activités.*

#### 1.1.2.1 Accès des citoyens à l'information

Dans le cadre d'une démocratie, les populations élisent leurs représentants qui assurent la gestion de la commune et gardent un droit de regard sur la gestion des affaires locales, c'est la participation citoyenne. Les représentants élus des populations ont l'obligation de rendre compte à leurs mandants, c'est le principe de l'imputabilité.

Les rencontres ne se tiennent qu'en cas de nécessité, notamment quand il y a un retard de paiement des impôts. La mairie n'a jamais convoqué les populations pour un compte rendu des activités, ni une consultation pour la mise en œuvre d'investissements. Les populations n'ont été consultées que deux fois durant le mandat de l'actuel conseil lors de l'élaboration des budgets.

Cependant l'affichage des comptes rendus et procès verbaux des sessions du conseil communal permettent aux populations de suivre l'action des élus.

#### 1.1.2.2 Implication des citoyens dans la prise de décision

La participation des citoyens dans la gestion des affaires communales est un important facteur permettant de mesurer l'état de la démocratie et de la gouvernance locale. Les entretiens réalisés, à cet effet ont permis d'apprécier le niveau de participation des citoyens dans certaines structures de gestion.



Sur le plan scolaire, l'implication des citoyens est passée par la mise en place de structures de gestion composées du CGS (Comité de gestion scolaire), l'APE (Association des parents d'élèves) et du CGCS (comité de gestion des cantines scolaire) qui réunissent les représentants de tous les acteurs concernés par l'éducation (directeurs d'écoles, parents d'élèves, élèves, enseignants, le chef de village, etc.)

L'ASACO (Association de Santé Communautaire) du CSCOM de Kargué est une autre formule de participation dans les affaires sanitaires de la commune. Elle regroupe les professionnels du secteur et des représentants villageois. Le rôle de ces derniers est la prévention, la lutte contre les maladies et les interventions curatives. Ainsi, ils développent diverses activités : vaccination et séances de sensibilisation au niveau communautaire.

#### ***Recommandations***

- *Organiser périodiquement des débats publics pour mieux impliquer les populations dans la gestion communale ;*
- *Renforcer les capacités du personnel en gestion des archives pour avoir un bon système de classement.*

### **1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la commune**

La loi N° 95-034 modifiée par la loi N° 98-066 du 30 décembre 1998 portant code des collectivités territoriales du Mali, stipule en son article 14 que « *le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la Commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel* ».

La commune a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel. Dans ce cadre, la commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de cinq ans.

### **1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux**

Le maire est appuyé dans sa mission de gestion de la commune par des services techniques composés d'un secrétariat général, d'une régie et d'un bureau d'état civil. Le tableau ci-dessous indique les missions et prérogatives de chaque structure.

**Tableau 2 : Descriptif du personnel communal**

<b>Acteurs</b>	<b>Missions/Objectifs/ Rôles et Responsabilités</b>
<b>Secrétaire Général /régisseur des dépenses</b>	<p>Il assiste le maire dans la gestion administrative des services de la collectivité et de leur personnel. En sa qualité d'agent administratif de la collectivité, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De préparer les réunions du conseil communal ;</li> <li>• De classer et de conserver les archives et la documentation de la commune ;</li> <li>• De la gestion du personnel communal ;</li> <li>• De la préparation des budgets et la tenue des comptes ;</li> <li>• D'assurer la rédaction des actes réglementaires et individuels.</li> </ul> <p>Il participe aux réunions du conseil communal avec voix consultative et en dresse les procès verbaux. Il joue aussi le rôle de régisseur des dépenses et s'occupe de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des charges du personnel (salaires et indemnités) et des autres charges de gestion courante ;</li> <li>• La gestion des contrats de prestation de services ;</li> </ul> <p>L'exécution des achats de biens et services</p>
<b>Régisseur des recettes</b>	<p>Le régisseur des recettes s'occupe de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge et du recouvrement des ordres de recettes qui lui sont remis par l'ordonnateur,</li> <li>• recouvrement des produits exigibles au comptant comme en matière de droits de marchés.</li> </ul>
<b>Bureau d'Etat civil</b>	<p>La commune de Lowol Guéou dispose</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un centre d'état civil principal fonctionnel</li> <li>• de 08 centres de déclaration non fonctionnels.</li> </ul> <p>Les différents types d'état civil sont annuels. Il s'agit de registres ouverts pour les déclarations de naissances, de mariages ou de décès. Les différents types de registres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le registre de naissance ordinaire et spéciale (jugements supplétifs)</li> <li>- Le registre de mariage;</li> <li>- Le registre de décès;</li> </ul> <p>Tous les registres sont régulièrement mais les déclarations ne sont pas régulières. Beaucoup de faits d'état civil échappent à la mairie ce qui justifie la création de centres de déclaration. Le tableau récapitulatif des faits d'Etat civil est élaboré en fin d'année, il sert de base au régisseur pour le calcul des recettes perçues de l'enregistrement des actes d'Etat civil.</p>

⇒ **Qualité des ressources humaines**

La mairie dispose d'un personnel fonctionnaire et contractuel. Le tableau ci-dessous présente le personnel communal :

**Tableau 3 : le personnel communal**

<b>Fonctionnaires des Collectivités locales</b>	
Secrétaire général	Catégorie A
Régisseur des recettes	Catégorie B
<b>Personnel contractuel</b>	
Deux Enseignants	Catégorie B
Une matrone	Sous protocole d'entente

Les deux enseignants de la commune ont été recrutés directement. La matrone a été recrutée avec avis du service. Les deux enseignants agents de la mairie ne résident pas dans la commune. Cette situation affecte leur disponibilité quotidienne.

### ⇒ **Ressources matérielles et logistiques**

La commune dispose d'un siège fonctionnel construit avec l'appui de l'ANICT Le matériels de bureau est constitué de tables, chaise, armoires de rangement.

Avec ses différentes réalisations, la commune dispose aussi d'un patrimoine important avec notamment de nombreuses salles de classe, des logements d'enseignants, des magasins de stockage, une cantine (magasins) etc.

## **1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la commune**

### 1.2.3.1 Niveau d'exercice des compétences dans les différents domaines

Avec l'entame du processus de décentralisation, les communes ont vu accroître leurs responsabilités. C'est ainsi qu'avec les nouvelles dispositions du code de l'administration territoriale, les autorités sont décentralisées et proches des citoyens.

Toutefois pour mener à bien leurs missions qui sont le développement économique et social de leur localité, la commune doit veiller au bon fonctionnement de toutes ses structures. D'où la nécessité d'une gestion efficiente de la commune et un processus décisionnel adapté qui prend en compte tous les acteurs du développement local.

Pour se faire, il faudrait dégager les missions à réaliser par les différentes structures communales ainsi que les voies et moyens pour y parvenir. En outre il faudrait élaborer des objectifs en tenant compte des possibilités et des moyens disponibles. Et à cet effet, le budget joue un rôle important. Les différents services et commissions doivent être davantage impliqués dans l'élaboration du budget. Des objectifs clairs doivent être assignés à chaque service et les moyens nécessaires mis à leur disposition.

La gestion de la commune Lowol Guéou sera appréciée à partir du processus de planification, des procédures de passation des marchés et du niveau de gestion des archives.

### ⇒ **Processus de planification**

La commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) en 2005, qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de 5 ans. Le PDSEC a été élaboré avec l'appui du CCC et prend fin en 2009. Il a été élaboré de manière participative à travers des diagnostics villageois, et a été adopté par le conseil communal.

Il ressort du diagnostic que toute la planification des actions de la mairie émane du PDSEC mais le conseil communal ne fait pas de programmation annuelle, il travaille selon l'urgence des besoins.

### ⇒ **Respect des procédures de passation des marchés**

En matière de maîtrise d'ouvrage, les autorités administratives communales suivent les procédures de passation des marchés publics. Le maire prépare les dossiers d'appel d'offres. Cependant, il convient de signaler que la commission finance n'est pas impliquée dans

l'élaboration de DAO. Les modes de passation sont conformes aux montants des marchés. Néanmoins, il existe une commission chargée des dépouillements qui comprend les élus, les prestataires et les bénéficiaires. Les femmes font partie souvent des bénéficiaires.

#### ⇒ **Archivage des documents**

Mis à part l'Etat civil, tous les documents sont au niveau du Secrétariat. Il n'y a pas de bureau des archives dans la mairie. Le matériel électoral est empilé dans le magasin. Des armoires servent de rangement aux documents.

#### 1.2.3.2 Activités réellement menées par la commune dans le cadre du budget

La mairie de Lowol Guéou offre un certain nombre de services à sa population. Les réalisations effectuées par le conseil communal concernent :

- la construction du siège de la mairie,
- la construction de l'école de Bounou,
- la réalisation du périmètre maraîcher de Goumbo,
- la réalisation du PGD de Dani-Ouro,
- la réalisation du magasin céréalier de Kargué.

La commune est également appuyée dans sa mission par des partenaires au développement, Projets et ONG qui interviennent dans différents secteurs. Parmi ces projets, l'ANICT constitue un partenaire privilégié, elle bénéficie également de partenaires que sont :

- PRPB : réalisation de pistes et de barrage;
- MOLIBEMO : sécurité alimentaire ;
- PAIB : construction école, CSCOM, centre d'alphabétisation ;
- PISE 2 : construction salles de classes
- Rennes/Plateau Dogon
- ODI/SAHEL : sécurité alimentaire, santé, appui institutionnel

#### **1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune**

##### 1.2.4.1 Perception des services publics communaux par les acteurs locaux

L'analyse de la desserte en services publics montre le faible niveau d'investissement de la commune en matière d'équipements socio économiques de base. La superposition du poids démographique avec le niveau d'investissement des villages éclaire sur la situation de sous équipement des villages de grandes tailles démographiques, notamment Bambou Saré et Wendou Guéou qui ne disposent pas d'équipements sociaux (éducation, santé).

Ainsi, il en résulte, dans l'ensemble, un faible degré de satisfaction des citoyens en matière de prestation de services. La couverture des 20 villages avec un seul CSCOM place les populations en situation de demande constante. La perception par rapport à la fourniture en service est plus négative en termes d'accessibilité de la commune, du fait de l'inexistence de bonnes pistes en particulier.

Sur le plan de la desserte en eau, l'attente des acteurs locaux se note surtout par rapport à la nécessité des autorités communales d'améliorer la qualité de l'eau de certains points d'eau.

#### 1.2.4.2 Accès aux services publics communaux

Le niveau de satisfaction en termes d'accès aux services socio-économiques se note, à certains niveaux :

- **en ce qui concerne la santé**, la commune dispose d'un seul centre de santé communautaire, ce dernier ne peut pas couvrir les besoins des populations en service sanitaires, surtout avec la nature des pistes qui sont en mauvais état ;
- **dans le domaine de l'éducation**, les équipements éducatifs qui existent dans la commune sont très insuffisants par rapport aux besoins des populations, notamment dans les villages de grandes tailles démographiques qui ne disposent pas d'école ;
- **concernant l'accès à l'eau potable**, la desserte en eau est loin de satisfaire les besoins des populations, dans la mesure où l'essentiel des points d'approvisionnement en eau fournissent de l'eau de mauvaise qualité. Cette situation s'intensifie en période sèche avec le tarissement de certains points d'eau
- **concernant l'accessibilité**, l'enclavement de certains villages accentue les besoins en services socio économiques.

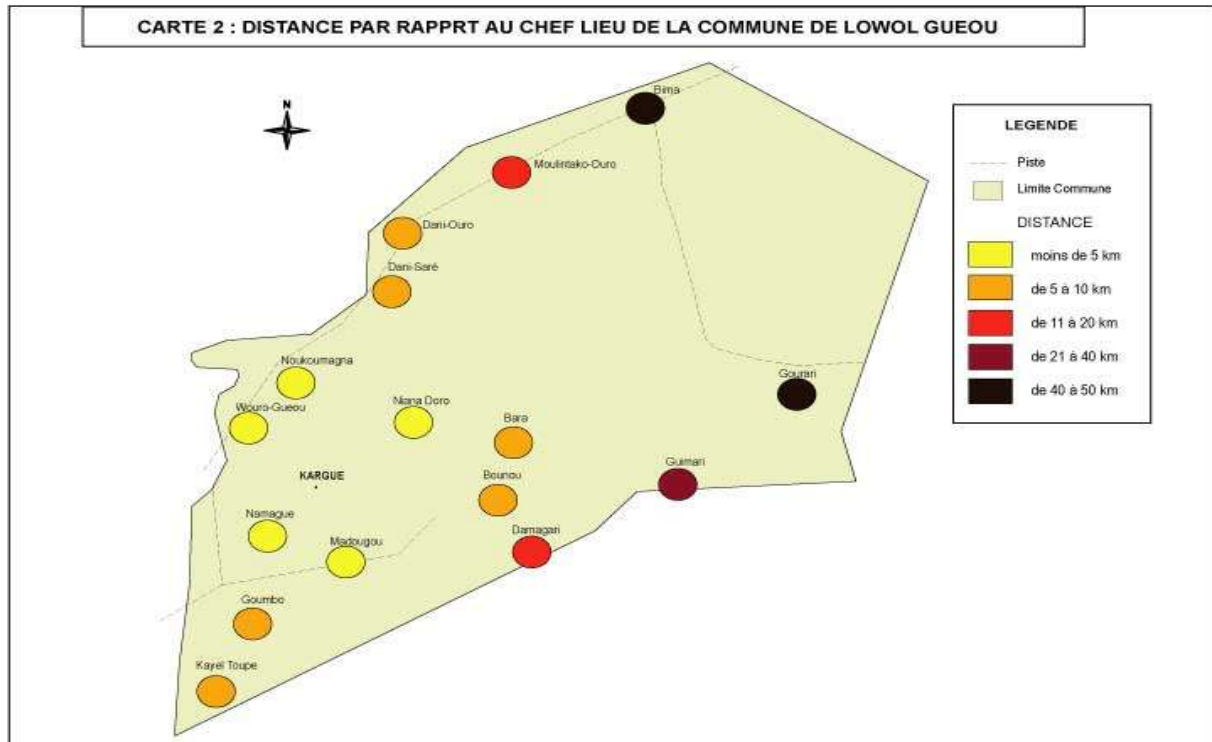


#### 1.2.4.3 Principales attentes des citoyens non prises en compte

Leurs attentes en investissement se résument comme suit :

- l'insuffisance d'eau due aux aléas climatiques. Cette situation affecte gravement l'agriculture et l'élevage, surtout avec l'insuffisance des infrastructures hydro-agricoles ;
- la déforestation et la dégradation des terres de cultures ;
- l'insuffisance de matériel de production et l'utilisation archaïque de celle-ci ;
- la pauvreté des ménages, par conséquent carence de moyens pour le financement des activités ;
- la nécessité de renforcer la politique de maîtrise d'eau à travers les barrages, digues ;

- le développement des actions de reboisements et de sensibilisation ; renforcer les structures de gestion des forêts ; utiliser des intrants, les pesticides...
- l'octroi de bœufs de labour, de charrues, de chevaux, mais aussi une forte orientation sur les techniques modernes agricoles.



### 1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES

Les appuis de la tutelle dans tous les domaines (administration et mise à disposition des services techniques) et la participation des services techniques locaux aux activités de la commune sont autant d'éléments qui témoignent des rapports de collaboration qui existent entre la commune et ces acteurs.

Dans le cadre de la décentralisation, les autorités locales sont responsables de leurs actes tandis que l'Etat procède au contrôle de légalité à priori ou à postériori et assure ainsi la tutelle à travers ses services administratifs. Pour ce qui concerne les communes, le Préfet, situé au niveau du cercle de circonscription a en charge cette prérogative.

Les missions de contrôle périodique sont assurées par la préfecture et constitue l'occasion pour formuler des recommandations à l'endroit de la commune.

#### 1.3.1 Présence des services déconcentrés

Les services déconcentrés sont représentés par la sous-préfecture, les agents des services de l'élevage, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et des eaux et forêts. Ils sont tous implantés à Goundaka qui est le chef lieu d'arrondissement :

- **Le Sous-préfet** est le représentant de l'Etat, le répondant de tous les Ministères. Dans sa mission primordiale d'impulsion du développement, il est appuyé par les Chefs de villages pour lui servir de relais au niveau local. Il forme, avec les agents des services techniques de l'Etat et les partenaires au développement intervenant dans la zone un cadre informel de concertation qui statue sur les programmes d'actions exécutées au niveau de la commune. Cependant, avec la mise en œuvre du processus de décentralisation, la plupart des rôles qui lui étaient jadis attribués, sont dorénavant joués par la commune. il convient de préciser que le Sous-préfet est logé à Goundaka, à 45km qui est le chef lieu de l'arrondissement
- **Les services techniques de l'Etat** appuient les populations dans tous les secteurs du développement. Leur domaine d'action varie de la santé, à l'éducation en passant par l'agriculture, l'élevage, la protection de la nature, etc.

Le contrôle systématique de la tutelle est annuel. Ensuite, s'il y'a des défaillances, le préfet émet des réserves. La commune doit lever ses réserves et informer la tutelle pour la levée des réserves. Les seuls appuis demandés par la commune sont d'ordre logistique. Par exemple s'il y'a un retard dans le recouvrement des impôts et taxes (mise à disposition des agents de l'ordre). En outre, les appuis sont souvent demandés au niveau de la santé, la production animale, la conservation de la nature, l'agriculture, la gendarmerie, etc.

### **1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil**

#### **⇒ Moyens humains**

On compte un agent par service résidant à Bandiagara, ce qui pose un problème de couverture des 21 communes du cercle de Bandiagara et provoque des cumuls de tâches.

#### **⇒ Moyens matériels**

L'insuffisance des moyens matériels se fait nettement sentir au niveau des services de l'agriculture, vétérinaire et de la santé. Les contraintes citées sont :

- un local non approprié pour le service de l'agriculture siégeant à Goundaka ;
- moyens logistiques insuffisants pour le service vétérinaire ;
- pour le service sanitaire, on note la faiblesse des moyens d'intervention chirurgicale.

### **1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil**

La commune de Lowol Guéou dépend de la sous préfecture de Goundaka. Les services techniques sont disponibles mais la mairie ne les implique pas dans l'exécution des activités. D'ailleurs, elle estime de les procédures légales ne sont pas appliquées par les autorités administratives. Le contrôle exercé par l'administration est léger. Le Préfet n'effectue qu'une mission annuelle dans la commune.

Il est important de souligner la forte distance qui sépare les acteurs locaux de la commune de Lowol Guéou (conseil communal, opérateurs économiques locaux, structures associatives,

etc.) et les services déconcentrés de l'Etat qui sont logés majoritairement à Bandiagara, et Goundaka dans une moindre mesure.

#### ***Recommandations***

- *Encourager le suivi de la tutelle aussi bien au niveau administratif que comptable ;*
- *Renforcer les capacités du personnel technique de la mairie pour une meilleure prise en charge des services.*
- *Sensibiliser élus et populations sur l'importance des déclarations des actes d'Etat civil.*

#### **1-4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL**

La mairie de Lowol Guéou a un niveau de fonctionnalité assez moyen, avec des élus qui essaient de se conformer à la légalité institutionnelle en matière de gestion institutionnelle, mais qui sont limités par leur faible niveau technique. Quant au personnel de la mairie, les problèmes financiers que traversent la commune a fini d'altérer leur assiduité pour l'exécution des services techniques de la commune de Lowol Guéou. Ceci se traduit par une baisse de l'offre de services de la mairie aux citoyens, d'autant plus que l'appui des services déconcentrés de l'Etat est plutôt léger.



## II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

### 2.1 POTENTIALITES ECONOMIQUES

#### 2.1.1 Ressources naturelles et physiques

##### ⇒ **Ressources morpho-pédologiques**

Le relief de la commune est dans l'ensemble accidenté avec la présence de nombreuses collines entrecoupées de bas-fonds. Ces collines sont constituées de roches très dures qui dominent le paysage de la commune de Lowol Guéou. Les types de sols rencontrés dans la commune sont de manière générale sablo-argileux.

##### **Les potentialités reposent sur :**

- les sols sablo-argileux qui sont utilisés pour la pratique de l'agriculture pluviale dominée surtout par les céréales ;
- les bas-fonds qui constituent le domaine du maraîchage.

**Quant aux contraintes**, elles sont surtout liées à l'appauvrissement progressif des sols, qui deviennent très exigeants dans les traitements phytosanitaires qui sont assez coûteux.

##### ⇒ **Ressources végétales**

La situation de la commune dans le domaine sahélien favorise la présence d'une savane arbustive et arborée. La végétation ayant subi les effets de la sécheresse est constituée d'espèces épineuses et quelques espèces caractéristiques du type soudanien. On rencontre ainsi : les balanzans, les baobabs, les pruniers, les épineux, les rôniers, les tamariniers, les dattiers, les combretum, les karités, les nérés, etc.

La forêt de Waldè-Kelka fait la fierté des habitants de la commune à travers le village de Bima.

##### **Les potentialités végétales :**

- l'exploitation du bois de chauffe ;
- la construction et de réhabilitation des habitations ;
- l'amélioration de l'alimentation des hommes et des animaux.

**Les contraintes sont** liées à la dégradation de l'environnement ; à la réduction de la végétation à cause de la croissance démographique et l'extension des parcelles de cultures ; à la mauvaise pluviométrie qui a été un facteur déterminant dans la déforestation et surtout l'inadaptation des systèmes de gestion des ressources naturelles.

### ⇒ **Ressources en eau (eau de surface et eau souterraine)**

Située dans une zone soudano-sahélienne à tendance sahélienne depuis la grande sécheresse des années 1970, la commune de Lowol Guéou subit une pluviométrie annuelle moyenne de 400 à 450 mm. Elle est arrosée par quelques cours d'eau. Le régime hydrique de la commune est assuré par les cours d'eau appelés couramment « Yamé », des nappes profondes et de nombreuses mares.

**Les potentialités en eau** se résument ainsi :

- le fleuve Yamé qui est de loin le plus important cours d'eau de la commune ;
- les nappes profondes ;
- et les nombreuses mares dispersées dans le territoire communal.

**Les contraintes** résultent surtout des aléas pluviométriques qui affectent le régime fluvial, la fonctionnalité des puits et forages et surtout les activités agricoles

#### ***Synthèse des contraintes et potentialités naturelles de la commune***

*La commune de Lowol Gueou dispose d'un potentiel naturel qui peut soutenir un véritable développement local. Les ressources hydriques, pédologiques et végétales démontrent les capacités de production agro-pastorale, mais fait montre en même temps d'une vulnérabilité inquiétante en ce qui concerne la dégradation incontrôlée de cet environnement naturel. Il s'avère dès lors indispensable de prendre en compte les grands défis du développement durable qui passe nécessairement par :*

- *le renforcement de la maîtrise de l'eau par les barrages, les retenues d'eau et la revitalisation des vallées mortes ;*
- *la protection de la végétation, notamment les espèces en voie de disparation ;*
- *le renforcement du dispositif de gestion de la forêt de Bima ;*
- *la protection des sols vulnérables par des techniques appropriées.*

### **2.1.2 Ressources humaines**

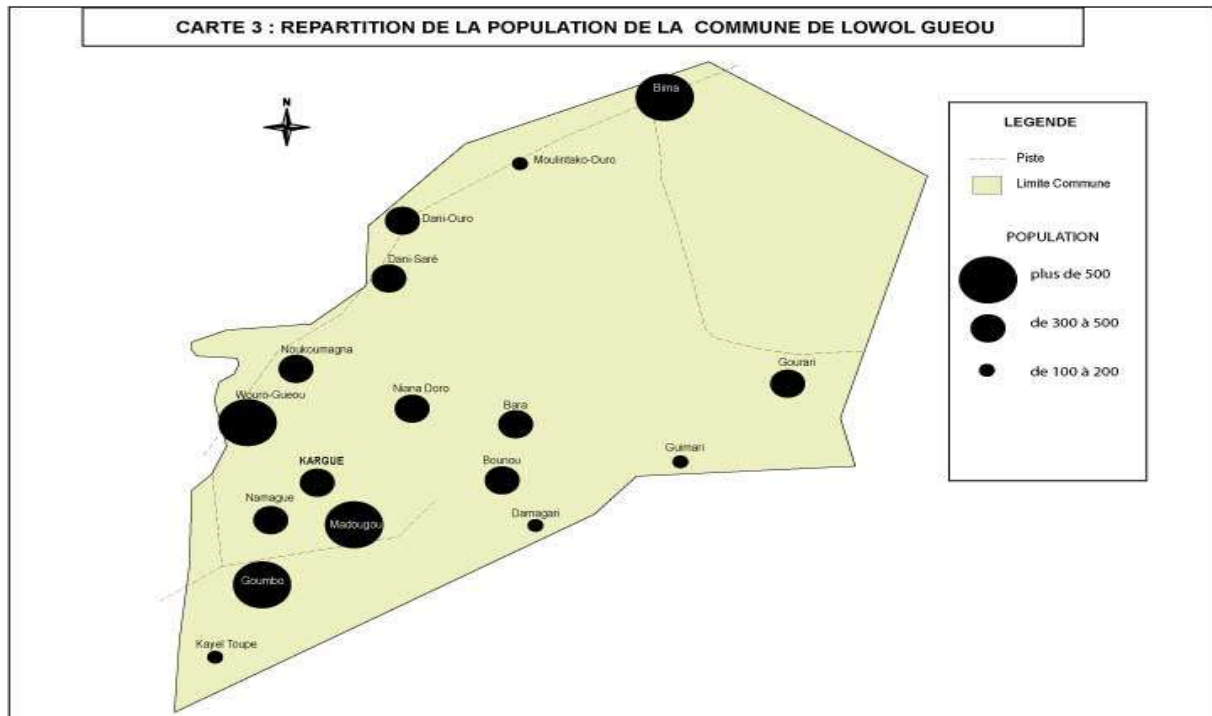
#### ⇒ **Poids et répartition de la population**

La commune de Lowol Guéou regroupe une population totale de 7744 habitants. Elle est dans l'ensemble très faiblement peuplée comme en témoigne la densité qui est de l'ordre de 43 habitants/km<sup>2</sup>, et la population moyenne par village relativement faible estimée à 387 habitants par village. Ainsi, on constate que la commune est constituée essentiellement de petits villages. Toutefois, l'analyse de la répartition démographique nous permet de faire la classification suivante :

- les villages peuplés de moins de 200 habitants ;
- les villages ayant entre 200 et 500 habitants qui sont plus représentatifs ;
- les villages dont la taille démographique est supérieure à 500 habitants.

De manière générale, on retient que la commune se caractérise par sa faible concentration démographique ; le village de Dimagari, la moins peuplée ressemble plutôt à un hameau, et le village de Bambou Saré qui est le plus peuplé ne dépasse pas 800 habitants.

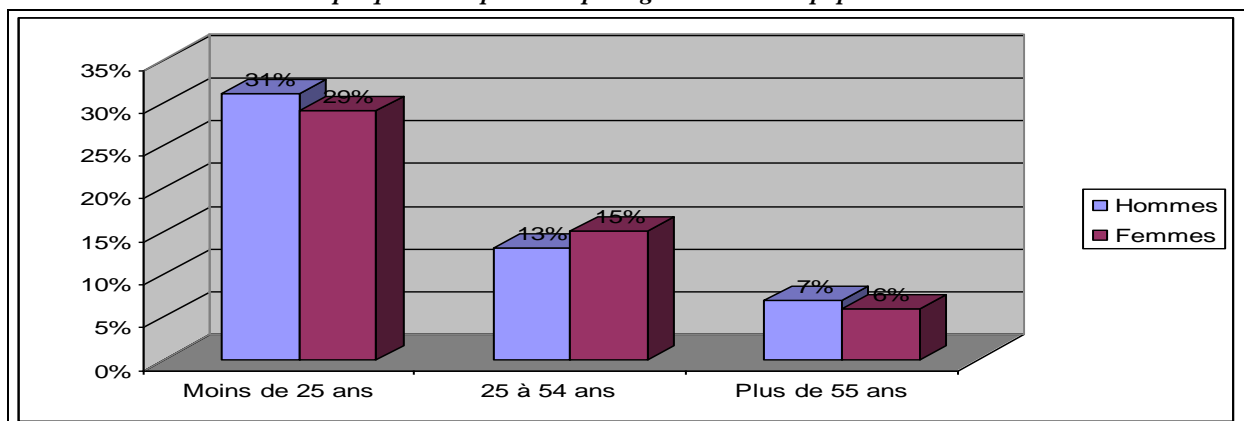
La superposition du poids démographique avec le niveau d'investissement des villages (voir la carte des équipements) éclaire sur la situation de sous équipement des villages de grandes tailles démographiques, notamment Bambou Saré et Wendou Gueou qui ne disposent pas d'équipements sociaux (éducation, santé).



⇒ **Profil par âge et par sexe**

Le graphique ci-dessus montre une légère prédominance des femmes qui représentent 51%, tandis que les hommes constituent 49% de la population totale. Toutefois, le sexe ratio selon les tranches d'âges montre la supériorité des garçons dans la proportion des jeunes de moins de 25ans. L'analyse de la répartition par âge met en exergue la jeunesse de la population de Lowol Guéou ; les jeunes de moins de 24 ans représentent 60% de la population. Les personnes du troisième âge et les adultes de 25 à 55 ans représentent respectivement 13% et 28% de la population.

*Graphique 5 : Répartition par âge et sexe de la population*



*Source : Estimation DRSIAP-M Base DNSI RGPH avril 1998*

On retient que la population de la commune est relativement jeune. Toutefois, les jeunes sont actuellement soumis au phénomène de l'exode annuel et même pluriannuel bien que le taux diminue présentement avec la sensibilisation des autorités communales et nationales.

La jeunesse de la population de Lowol Guéou constitue un atout non négligeable pour le développement local présent et futur. Elle peut servir de main d'œuvre en quantité abondante. Cependant l'apport de cette jeunesse n'aura de valeur que si les points suivants sont tenus en compte par les autorités communales :

- minimiser le mouvement d'exode des jeunes vers les centres urbains ;
- lutter contre l'incivisme des jeunes en les sensibilisant et les impliquant dans certaines actions de la commune ;
- appuyer la jeunesse dans leur entreprise de développement.

#### ***Synthèse du potentiel démographique de la commune :***

*La jeunesse de la population de Lowol gueou constitue un atout non négligeable pour le développement local présent et futur. Elle peut servir de main d'œuvre en quantité abondante. Cependant l'apport de cette jeunesse n'aura de valeur que si les points suivants sont tenus en compte par les autorités communales :*

- *Minimiser le mouvement d'exode des jeunes vers les centres urbains ;*
- *Lutter contre l'incivisme des jeunes en les sensibilisant et les impliquant dans certaines actions de la commune ;*
- *Appuyer la jeunesse dans leur entreprise de développement.*

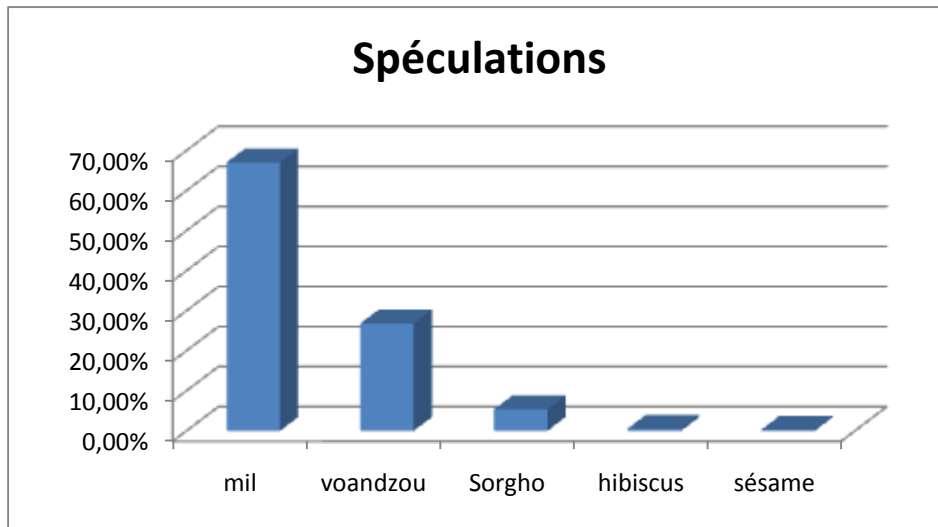
### **2.1.3 Principales activités économiques**

#### **2.1.3.1 Les activités du secteur agro-sylvo-pastoral**

##### **⇒ La production agricole**

Avec un faible rendement de 650kg/ha, le mil constitue la première spéculation de l'agriculture de la commune de Lowol Guéou. Le mil représente près de 70% de la production totale. La récolte 2008-2009 a enregistré une production de 1250 tonnes de mil soit 4,54% de la production totale dans les 21 communes de Bandiagara. Le mil constitue une céréale très importante dans l'alimentation quotidienne des ménages, de ce fait il n'est mis en vente que rarement, grâce au surplus. La base céréalière est complétée par le sorgho qui connaît une faible production de 100 tonnes (5,36%). La culture de voandzou connaît une importance relative avec près de 26,81% de la production de la commune. Avec 500 tonnes de récolte, cette variété d'haricot constitue une production de rente très importante pour l'amélioration des revenus des ménages. Les autres spéculations sont le fonio, le sésame, l'hibiscus, l'arachide, le riz et les produits maraîchers : oignon, patate, aubergine, tomate, gombo, piment, etc.

*Graphique 6 : Part des spéculations dans la production agricole de la commune de Lowol Guéou*



*Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009*

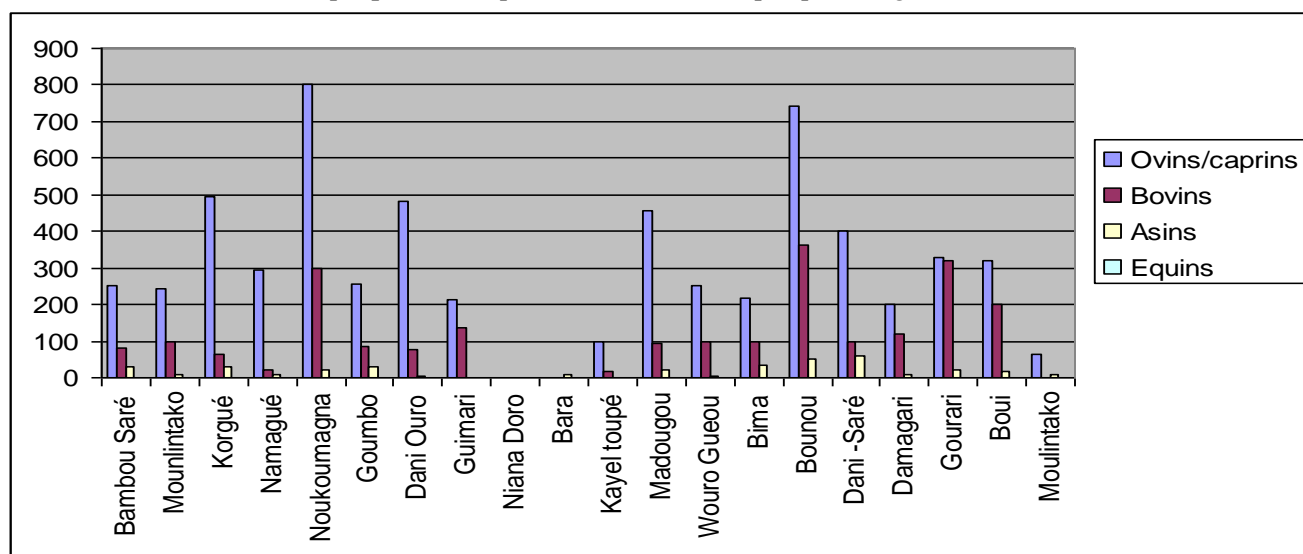
Les cultures céréalières se pratiquent soit, sous pluies, soit en irrigation, au niveau des bas fonds notamment. Le riz y est cultivé avec de très faibles rendements dus à l'insuffisance d'eau et à la dégradation inquiétante des terres. Quant à l'arachide, qui a un rendement relativement faible de 500kg /ha, elle se range dans les cultures de rente composées surtout des produits maraîchers. Grâce à l'appui des partenaires au développement et aux initiatives individuelles d'exploitants agricoles, la production maraîchère occupe une place de choix dans les potentialités agricoles de la commune. Les marchés de la place, tels que Sambéré (joint par une piste), Tomborguel, Fatoma, Goundaka permettent d'écouler les produits maraîchers.

#### ⇒ **La production animale**

L'élevage constitue un secteur porteur de l'économie de la commune de Lowol Guéou. Les potentialités pastorales se mesurent comme suit :

- l'importance des cultures céréalières bien adaptées à la pratique de la vaine pâture ;
- la disponibilité de potentialité hydrique pour l'abreuvement du bétail : le cours d'eau du yamé, les nappes profondes et les nombreuses mares ;
- une production animale relativement importante avec un cheptel de 12503 têtes répartis entre 8568 petits ruminants (ovins et caprins), 3166 bovins, et 769 asins ; les équins sont presque inexistantes ;
- la promotion de la production en lait et viande.

Graphique 7 : Composition et taille du cheptel par village



Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

L'analyse du graphique ci-dessous montre que les villages de Noukoumagna et Bounou constituent les plus importantes zones d'élevage de la commune, du fait de l'importance numérique de leur cheptel. A l'inverse les villages de Niana doro, Bara et Moulintako ne sont pas de grands éleveurs.

Des contraintes sont aussi identifiées qui empêchent le développement de ce secteur :

- insuffisance de pâturages ;
- insuffisance d'équipements hydrauliques et de cours d'eau permanents pour l'abreuvement du bétail ;
- faible couverture sanitaire du bétail : existence de deux parcs de vaccination pour un cheptel de 12503 têtes appartenant à 20 différents villages.

#### ⇒ Production et exploitation forestière

L'exploitation forestière est rendue possible grâce à l'existence d'un riche potentiel végétal composé d'espèces variées : les balanzans, les baobabs, les pruniers, les épineux, les rôniers, des tamariniers, des dattiers, les combretum, les karités, les nérés, etc. La forêt de Waldè-Kelka au niveau du village de Bima est une importante ressource convoitée par les villageois.

Les formations ligneuses couvrent 33310,62 ha de terres de la commune de Lowol Guéou. La steppe arbustive et la savane arbustive et/ou arborée représentent l'essentiel de la brousse avec respectivement 30,55% et 19,54%. Avec une productivité totale de 200018,058 m<sup>3</sup>/an en bois (troncs et branches), la production de bois de chauffe demeure la plus importante part. Outre la consommation en énergie domestique, la production est destinée en bois d'œuvre et de service, notamment dans la construction des maisons.

Grâce aux marchés de bois de Bima et kayel-youpé, la commune approvisionne les grandes foires de la région telles que Fatoma, Sambéré, Mopti, Konna, Somadougou, etc.

L'exploitation du bois et sa transformation en charbon est effectuée grâce à un permis de coupe. Le prix de vente est de 800 FCFA la serre de bois. Le quintal métrique du charbon coûte 1200 FCFA. Les coûts varient selon la nature de l'arbre. Ainsi, le pied mort d'une balanza coûte 10 000 FCFA alors que celui du caïlcédrat vaut 20 000 FCFA. La commercialisation de ces bois qui est très lucrative provoque une forte emprise sur les ressources qui subissent, du coup, une surexploitation anthropique et sa diminution constante. La disparition des espèces est partout soulignée par les populations.

#### ⇒ **Chasse et autres activités de cueillette**

La cueillette est surtout l'activité des femmes qui font du ramassage de fruits sauvages, de feuilles et de lianes au niveau de la brousse, faisant surtout fi des limites administratives de leur commune. L'exploitation reste surtout à vocation alimentaire et thérapeutique. Souvent, elles en font la vente au niveau des foires de la place.

Quant à la chasse, elle est pratiquée par une infime partie de la population qui, au grès des restrictions du service technique de conservation de la nature, se rabat sur une faune de plus en plus rare composée des lapins, de pintades, des perdrix, de biches etc.

#### 2.1.3.2 Les activités du secteur non agricole

##### ⇒ **Commerce**

Le potentiel commercial de la commune est mesuré à travers les points d'activités tels que les boutiques et les moulins (Voir carte des équipements marchands) mais surtout par rapport à l'existence de foire ou de marché quotidien dans le territoire communal.

L'existence de la foire et du marché de bétail de Kargué, ainsi que les marchés de bois des villages de Bima et Kayel Toupé constituent des opportunités dans le développement des activités commerciales de la commune de Lowol Guéou. Les populations disposent ainsi de cadres d'échanges de produits alimentaires, de produits artisanaux, de produits forestiers et de bétails. Il convient cependant de renforcer ces marchés existants pour une meilleure attraction des commerçants de la zone.

##### ⇒ **Transport**

L'activité de transport de la commune est appréciée à partir de la position géographique de la commune par rapport à la route nationale et aux grands centres urbains, mais aussi par rapport aux infrastructures de transport et aux moyens de déplacement de la commune.

La route RN 16 reliant Bamako - Gao dessert sommairement la commune par l'intermédiaire de la piste Bara-Sambéré, sur environ 16 km. La commune est cependant enclavée en hivernage à cause de l'impraticabilité de cette unique piste.

Aucune gare routière n'est identifiée dans la commune. Les déplacements internes sont assurés par des charrettes, les véhicules sont rares. Ils assurent ainsi le trafic Kargué-Sambéré, surtout pendant le jour de foire de ce dernier.

### ⇒ **Tourisme, loisirs et hébergement**

Les potentialités touristiques sont réelles grâce à l'existence de patrimoine naturel et culturel. Mais faute d'infrastructure d'accueil et une réelle politique qui prend en compte l'intégration de ce secteur, l'économie communale reste pour l'instant en dehors de ce secteur, pourtant porteur.

### ⇒ **Mines, industrie, artisanat**

Le secteur minier n'est pas, pour l'instant, exploité dans l'espace communal de Lowol Guéou. De même que l'industrie, le secteur primaire pourrait servir de base pour le développement d'unités industrielles de transformation. Mais par manque de moyens financiers et de culture d'entreprise, cette opportunité n'est pas encore saisie.

Sur le plan artisanal, quelques activités sont menées dans la commune par certaines catégories socio professionnelles de la population, comme les forgerons, les tisserands et autres ayant maîtrisé la technique de fabrication des produits. Il s'agit de tissages d'étoffes, de la broderie, de la bijouterie, de la poterie, de la confection des cadres de tamis, des «taras» (chaises, lits en bois) confectionnés selon les techniques traditionnelles.

L'artisanat dispose de certains atouts qu'il faudra exploiter :

- proximité de grands marchés, comme Fatoma ;
- proximité de la ville touristique de Sévaré qui constitue un moyen de développement et de promotion du tourisme.

### ⇒ **Dynamique foncière et immobilière**

La dynamique foncière et immobilière est d'une très faible ampleur dans les 20 villages que compte la commune de Lowol Guéou. L'expansion spatiale est partout limitée par l'omniprésence des collines qui surplombent la plupart des villages. Cette forme d'implantation des villages liée à la nature accidentée du relief et aux stratégies historiques d'occupation de l'espace limite constamment l'expansion spatiale. Ceci faisant, avec la pauvreté des populations, la nature des maisons (essentiellement construites en banco et en pierre), le bâti, avec une configuration relativement régulière du bâti, a une très faible valeur immobilière et pose, du coup, une faiblesse avérée par rapport à son apport fiscal à la commune de Lowol Guéou.

Le chef lieu communal, Kargué, qui abrite l'essentiel des équipements de la commune connaît, un faible dynamisme spatial. L'expansion du village reste encore entre les collines qui limitent nettement le village au Nord et à l'Ouest. Les possibilités d'extension sont favorables au sud du village où se concentrent l'essentiel des équipements de la commune.

Sur le plan agricole, la dégradation des terres cultivables et l'extension d'un relief très accidenté provoque une emprise réelle sur l'existant.



### **2.1.4 Les leviers de la croissance et du développement économique**

L'économie de la commune de Lowol Guéou repose sur la présence de divers types d'activités. L'agriculture et l'élevage constituent sans doute les leviers de la croissance économique de Lowol Guéou ; leurs importances se mesurent à travers la main d'œuvre concernée, la diversité des produits, les revenus générés notamment avec les cultures de rentes et les légumes, l'embouche et les produits dérivés de la production animale.

De plus en plus, avec la présence de marché à vocation urbaine, de route de niveau national et la proximité de grandes villes touristiques (Sévaré), les activités du secteur tertiaire, comme le commerce et les prestations de services (artisanat), prennent de l'ampleur. Les acteurs de ce secteur très dynamique et générateur de revenu, doivent agir en synergie et mettre un cadre propice à la promotion des produits locaux.

## **2-2 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**

### **2.2.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique**

#### 2.2.1.1 La dynamique associative

Les structures associatives constituent des cadres d'expression et de participation au développement local. L'émergence et le développement du mouvement associatif dans l'espace communal, sont le résultat d'une prise de conscience par les populations, d'agir concrètement et efficacement dans les secteurs productifs ; mais aussi d'organiser un cadre de vie adéquat. A l'aide du diagramme de venn déroulé à Kargué et des fiches de collectes administrées au niveau de personnes ressources des 20 villages, plusieurs structures associatives (juridiquement reconnues) ont été identifiées.

Ainsi, au-delà des organisations traditionnelles (Associations villageoises des hommes pour les travaux champêtres, des jeunes, et les associations des femmes pour le maraîchage et le commerce), informelles pour la plupart, il existe des organisations formelles :

- les comités de gestion scolaires (CGS) et l'association de santé communautaire (ASACO), CGCS (comité de gestion des cantines scolaires), APE (Association des parents d'élève)
- Association Wafokoye, yèrè Dènè Ton, Ben, Kelka,
- CVD (comité villageois de développement),
- Wafagan Den,
- Association des chasseurs et de nombreuses d'autres Associations des femmes dans les villages.

Les partenaires au développement dans la commune de Lowol Guéou sont très peu nombreux. En dehors de services techniques basés à Goundaka et à Bandiagara, tels le Comité de santé

régional (CSR) et le CAP de Bandiagara, on note la timide intervention de quelques partenaires :

- le BNDA de Sévaré qui appuie les AGR des femmes ;
- l'ONG locale ya-G-Tu dans le domaine de l'hydraulique ;
- et, le PRPB qui intervient dans la lutte contre la pauvreté.

Le développement de la commune dépend en grande partie de l'intervention des partenaires, qui ont développé des projets dans divers domaines : santé, hydraulique, éducation, construction de route, l'agriculture, le maraîchage, le renforcement de capacités des OCB, etc.

#### 2.2.1.2 Prise en compte des aspects de genre

Dans l'analyse genre, trois composantes ont été prises en compte pour apprécier le niveau d'implication dans les différentes activités et le niveau d'accès et de contrôle de chaque sexe :

- la répartition des tâches entre les deux sexes ;
- l'accès aux instances mixtes et aux postes de prise de décisions ;
- l'accès et le contrôle des ressources.

#### ➤ **Calendrier saisonnier et journalier**

Le calendrier saisonnier montre l'importance du temps d'occupation des femmes. Les travaux de production, de reproduction et communautaires sont les principales activités qui mobilisent les femmes et ce durant toute l'année.

Les activités de production concernent essentiellement l'agriculture, le commerce et l'élevage. L'analyse du profil des activités montre une forte concentration des femmes dans les activités commerciales. En fait, il s'agit de la commercialisation des produits maraîchers, du lait et des produits artisanaux. La présence des femmes dans les activités agricoles (agriculture sous pluie), et pastorales restent relativement faible par rapport aux hommes qui sont plus occupés par ces activités. La transhumance vers les bourgou de la zone inondée, assurée par les hommes dure plus de 5 mois. Néanmoins les femmes développent de plus en plus l'embouche bovine.

Les activités de reproduction sont assurées essentiellement par les femmes. Elles se chargent des travaux domestiques, du puisage de l'eau, de la collecte de bois de chauffe, du moulinage de céréale, etc. La participation des hommes se limite surtout à la construction et la réparation des maisons. En effet, vu l'importance des activités de reproduction, la disponibilité des femmes est très limitée.

Les travaux communautaires concernent les activités collectives initiées à travers les associations, notamment celles liées à l'entraide et la solidarité durant les cérémonies familiales et l'exploitation de champs villageois.

➤ **Participation quantitative et qualitative dans des groupes et instances décisionnelles au niveau de la commune**

L'accès aux instances de prise de décision par les femmes se mesure à travers les associations mixtes. Il s'agit de coopératives et de structures de gestion surtout.

La commune de Lowol Guéou se caractérise par la faible implication des femmes dans les instances de prises de décision communautaires. En fait, elles sont le plus souvent occupées par des activités reproductives, notamment les activités génératrices de revenus (maraîchage, embouche, etc.) ; ce qui leur laisse peu de temps. En plus, il existe d'autres pesanteurs liées à la tradition et aux coutumes qui ont toujours exclues les femmes des instances de décision. En effet, elles n'occupent aucun poste de décision dans les deux comités sociaux que sont le CGS et l'ASACO, encore moins dans les instances politiques (conseil communal).

⇒ **Accès et contrôles des ressources**

L'accès à une ressource peut se définir par la possibilité d'en faire usage et le contrôle, la capacité et le pouvoir d'en définir l'usage. En ce qui concerne l'accès aux ressources agropastorales, elles sont limitées pour les femmes et illimitées pour les hommes. Alors que pour les ressources en eau (puits des projets pour le maraîchage) et forestières (produits forestiers), l'accès est sans limite pour les deux sexes, mais le contrôle des femmes peut s'avérer réel dans le cas du patrimoine des projets. Quant aux ressources financières, l'accès et le contrôle dépendent de la provenance de ces ressources. La femme assure la responsabilité à travers ses activités productives alors que celles tirées des activités classiques (agriculture et élevage) sont gérées et distribuées par l'homme.

2.2.1.3 Les rencontres et liens intercommunautaires

Les rencontres et liens intra-communautaires sont perceptibles à plusieurs niveaux :

- la coexistence historique des différentes ethnies que compose la commune ;
- le tissu associatif, par sa densité et sa diversité est assez illustratif ;
- le niveau intra-village où on note des actions de solidarités à travers les associations de jeunes qui exploitent des champs collectifs et qui aident les familles les plus démunies.

En outre, la proximité de la route Bara-Simbéré peut être une opportunité pour développer des liens inter communautaires, et créer une synergie autour des actions communes, notamment entre les communes de Fatoma et Lowol Guéou.

Ainsi, aucun conflit majeur, ni inter villages ni au sein des villages, pouvant entraver le processus de développement local, n'a pu être décelé lors de l'étude diagnostic. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de s'appuyer sur les acteurs clés à savoir l'ensemble des chefs de village, les leaders d'opinions hommes et femmes, les responsables des structures de gestion afin de faciliter le dialogue, la concertation et la compréhension des enjeux sur la mobilisation de ressources financières locales.

Néanmoins, il faut souligner que cette facilité de mobilisation sociale et de solidarité et les rencontres ne sont pas très perceptibles dans la vie communale. Le conseil communal peine à

mobiliser ses citoyens pour les affaires d'intérêt commun, notamment dans la collecte des impôts. On se rend compte que les populations et le conseil communal ne sont en contact que par le canal politique. Ce qui peut entraver la participation des populations et du coup bloquer tout processus de développement local.

### **2.2.2 Dynamique entrepreneuriale**

Les populations de la commune rurale de Lowol Guéou ne sont pas très dynamiques en matière d'entrepreneuriat local. Toutefois, certains types d'activités présentent des atouts favorables au développement de l'entrepreneuriat local ; mais elles ne sont pas mises en valeur convenablement. Le maraîchage qui est l'œuvre de groupement de femmes et les activités artisanales devront faire l'objet d'une plus grande attention de la part des acteurs de développement. En plus, il serait important de s'appuyer sur le cadre organisationnel dynamique existant et les énormes potentialités de la commune en matière de ressources humaines et naturelles, pour jeter les bases d'un entrepreneuriat local productif.

### **2.2.3 Accessibilité aux institutions de financement**

#### **2.2.3.1 Structures bancaires**

Aucune banque n'est implantée dans la commune de Lowol Guéou. Mais, la BNDA, établie à Sévaré, qui constitue l'une des structures bancaires destinées au monde rural malien intervient dans la commune de Lowol Guéou. Créée en 1981 pour financer l'agriculture, elle octroie des crédits pour l'achat d'intrants et d'équipements agricoles. Ainsi, elle appuie financièrement les femmes de l'association Binkadi de Kargué pour le développement des AGR.

Il existe à Sévaré d'autres banques potentielles pour la commune dont la BMS qui est aussi très proche du monde rural. D'une manière générale, ces structures bancaires peuvent constituer un atout indispensable si les conditions d'octroi sont adaptées aux possibilités des particuliers et autres acteurs associatifs et institutionnels.

#### **2.2.3.2 Réseaux de micro- finance**

Le Système Financier Décentralisé (SFD) a densément parsemé le territoire malien, avec en 2006, 534 structures recensées composées majoritairement de type mutualiste, mais aussi d'autres types de crédit solidaire de réseaux de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées et enfin de sociétés anonymes. Mais, actuellement aucune structure de ce genre n'intervient dans la commune de Lowol Guéou.

#### **2.2.3.3 Autres systèmes financiers**

Hormis la BNDA citée précédemment, aucun des partenaires au développement n'intervient dans le volet micro finance dans la commune rurale de Lowol Guéou.

#### **2.2.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux**

Les opérateurs économiques locaux, à savoir les structures associatives qui s'activent dans des activités génératrices de revenus, ont bénéficié pour la plupart de soutien financier pour un meilleur développement de leurs activités. Mais, on constate que les partenaires qui injectent des fonds n'assurent pas l'encadrement et l'appui technique nécessaire afin de permettre aux opérateurs d'être plus aptes à gérer les investissements et à pérenniser les acquis. En effet, on assiste généralement à une déperdition des investissements réalisés après le retrait des bailleurs de fonds.

Vu l'importance des investissements pour toutes activités de développement économique et les difficultés de trouver des partenaires financiers, les principaux acteurs de développement doivent coordonner les énergies et développer des stratégies en matière d'encadrement et d'appui technique aux opérateurs économiques locaux, afin d'asseoir les bases d'un développement économique durable.

#### **2.2.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe**

La faible attractivité de la foire de Kargué fait que l'approvisionnement en intrants externes est assez difficile pour la population de la commune. La commune est dépendante en matière d'approvisionnement en produits manufacturés qui la parviennent des grandes foires de la zone : Sambéré, Fatoma, Sévaré, Mopti, Konna et Somadougou.

#### **2.2.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale**

L'accès aux marchés cités ci-dessus est relativement facile grâce au trafic routier Boumou-Sambéré qui est connecté à la nationale Bamako-Gao. Des véhicules très vétustes assurent le transport des marchandises et des personnes vers les grandes foires, mais le déplacement vers ces zones s'avère difficile durant l'hivernage.

#### **2.2.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local**

Dans le cadre de ses activités phares, la réalisation du PDSEC en particulier, le conseil communal sollicite certains leaders d'opinion du secteur privé dans le processus. On remarque aussi une implication favorisée par le fait que certains leaders du secteur privé sont membres du conseil communal, ce qui influe de facto, sur la nature des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local.

L'esprit de partenariat est un des fondements de la décentralisation. Tous les acteurs économiques doivent intervenir en synergie dans la commune de Lowol Guéou. En effet, le partenariat entre les acteurs économiques et les institutions publiques communales doivent être réellement perceptible. Dans la commune de Lowol Guéou, on note une présence notoire des opérateurs économiques privés. Ils correspondent en général aux OCB qui

s'activent dans les activités génératrices de revenus. Leurs relations avec le conseil communal sont informelles. Les rares contacts se situent lors des démarches administratives ou dans le cadre des relations entre les leaders d'association et le conseil, empruntant surtout un caractère purement politique.

### **2-3 SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ECONOMIQUE**

Sur la base du diagnostic, l'économie de la commune de Lowol Guéou reste fortement dominée par les activités du secteur primaire, à savoir l'agriculture et l'élevage. Il s'agit d'activités très dynamiques qui bénéficient de conditions favorables à leur développement. On distingue divers types de cultures : les cultures vivrières, les cultures de rentes et le maraîchage ; quant à l'élevage il est extensif et reste dominé par les petits ruminants.

Les activités économiques dominantes dépendent largement de la pluviométrie, ce qui constitue un handicap de taille, dans la mesure où la commune se trouve dans la zone sahélienne, caractérisée par l'irrégularité de la pluviométrie annuelle. La sédentarisation des troupeaux en période estival, du fait de l'importance de la taille du cheptel communal comparé à l'insuffisance des pâturages, peut occasionner des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

L'économie locale se caractérise par l'importance des activités tertiaires fortement dominées par le commerce et l'artisanat influencé par la proximité des marchés de grandes envergures des communes voisines, d'axes routiers de niveau national. Cependant, les acteurs du secteur tertiaire sont victime d'un manque d'organisation.

L'existence de ressources humaines abondantes constitue un des vecteurs du développement économique local. L'importance de ces ressources humaines est perçue à travers un cadre organisationnel très dynamique avec des dizaines de structures associatives auxquelles s'ajoutent quelques partenaires financiers qui interviennent dans divers domaines socio économiques.

Malgré les importants investissements développés dans la commune on constate des manquements criards en termes de pérennisation des acquis liés à l'absence d'encadrement et d'appui technique des opérateurs économiques locaux.

## III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER

### 3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

L'audit des ressources financières de la Commune de Lowol Guéou sera axé sur le descriptif des différentes sources de recettes, d'une part et d'autre part, leur degré de mobilisation.

#### **3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux**

En matière d'émission des impôts et taxes, tout le processus est assuré par les services de la Commune, notamment la régie des recettes, sous le contrôle du service des impôts et de la Tutelle. En effet, par souci d'alléger le système fiscal et surtout pallier le déficit en moyens humains, matériels et logistiques des services fiscaux et financiers de l'Etat, il a été institutionnalisé la mise en place de régies de recettes dans les communes. Le régisseur des recettes est ainsi un agent communal chargé des opérations de recensement des contribuables en vue de faciliter l'émission des rôles, qui se fait annuellement, selon les procédures en vigueur.

*Globalement, l'appui du service des impôts peut se structurer ainsi :*

⇒ *Accueil et recensement :*

- *Assister les contribuables*
- *Enregistrer les déclarations*
- *Et enfin Recenser les contribuables de leur ressort*

⇒ *Emission et documentation :*

- *Instruire les documents en matière d'assiette*
- *Confectionner les rôles d'impôts, les états de liquidation en ce qui concerne les centres non encore informatisés.*

⇒ *Encaissement et recouvrement :*

- *Vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les contribuables*
- *Recevoir les paiements des contribuables, enregistrer les paiements et établir les quittances*
- *Préparer les états de versement des recettes.*

Après recensement et remise des rôles au Préfet du Cercle, ce dernier les envoie au service des impôts pour vérification. Après vérification, le service des impôts délivre un quitus au Préfet qui approuve le document donnant ainsi l'aval au service de la commune pour l'exécution des recouvrements.

Il convient de signaler que l'émission des rôles se fait sur la base d'une révision périodique des matières imposables. Et, il ressort des entretiens avec les personnes ressources de la Commune que la base de révision des rôles est constituée des résultats du recensement

général de la population de 1998. Ce qui constitue un handicap majeur en matière de maîtrise et de gestion du potentiel fiscal de la Commune.

### **3.1.2 Performances de mobilisation des ressources**

#### **3.1.2.1 Potentiel fiscal, rendement potentiel et rendement actuel de la fiscalité locale**

Les ressources de la Commune rurale de Lowol Guéou sont principalement composées de :

- des impôts et taxes, notamment la TDRL, les taxes armes et bétail, la taxe voirie, les ITS et les vignettes sur les cycles à moteur ;
- des prestations de services de la mairie, essentiellement en matière de fournitures de services à caractère administratif.

##### **➤ Potentiel fiscal de la Commune :**

L'appréciation du potentiel fiscal de la commune a été faite sur la base de l'exploitation des rôles numériques. Elle a permis d'apprécier le potentiel fiscal de la Commune, néanmoins compte tenu des aléas et difficultés de recouvrements des impôts et taxes, un taux de recouvrement a été appliqué à chaque type selon le niveau de maîtrise probable de la commune de ses matières imposables, afin de calculer le rendement potentiel des recettes fiscales de la Commune. Ainsi, il a été appliqué un taux de :

- 90% de recouvrement pour la TDRL, les patentes, les redevances à caractère administratif et la voirie. L'application de ce taux s'explique par la relative facilité de localisation de ces sources de recettes, qui nécessite néanmoins au préalable, un recensement des matières imposables. Concernant la taxe voirie, il convient également de s'accorder sur la définition du concept de famille, si l'on sait que le livret de famille qui permet de faire le décompte pour le recouvrement de la taxe de voirie, peut comporter jusqu'à une centaine de personnes au niveau de certaines communes du cercle de Bandiagara.
- 80% de recouvrement pour les taxes sur le bétail et sur les armes à feu, dont le recensement repose plus sur la collaboration et la volonté de la population.

##### **➤ Rendement potentiel et rendement actuel de la fiscalité locale :**

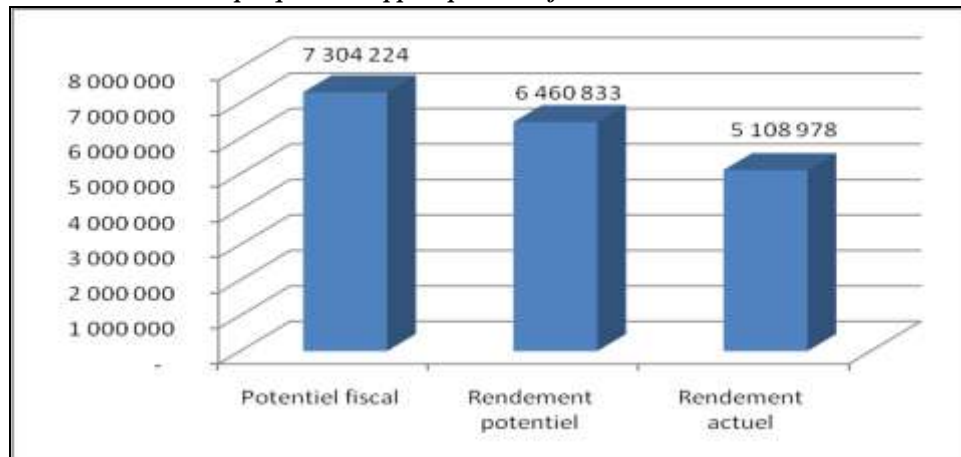
Pour rappel, le diagnostic des impôts locaux pour la période 2003-2007, a révélé un niveau assez moyen de recouvrement par rapport aux émissions, de l'ordre de 42%. Il convient de signaler que sur les recettes par grandes masses significatives, le recouvrement de toutes les sources de recettes n'est pas effectif. En effet, sur la période 2003-2007 :

- pour les impôts et taxes, seules la TDRL et la voirie sont recouvrées à des taux respectifs de 89%, et de 93% ;
- pour les impôts liés à l'activité, les rubriques recouvrées concernent les taxes sur les charrettes (11%) et les ITS (11%) ;
- pour les impôts et taxes assimilés, les matières recouvrées concernent la taxe sur le bétail (66%) et la taxe sur les armes à feu (73%) et les vignettes sur les cycles à moteur (2%) ;



- pour les prestations de service de la commune, seules les redevances et droits des services à caractère administratif ont été recouverts à hauteur de 30%.

*Graphique 8 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel*



*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

Le constat qui se dégage est un taux de recouvrement assez moyen de recettes fiscales par rapport au taux d'émission. Ainsi, des améliorations doivent être apportées dans la gestion des produits du patrimoine. D'autant plus que, l'exploitation des données du diagnostic a révélé que le taux d'émission est déjà assez faible par rapport au potentiel fiscal actuel de la commune. Malgré les efforts réalisés par la commune en matière de recouvrement des recettes fiscales, le niveau actuel de l'ordre de 69% est faible par rapport au rendement fiscal normal de la commune de Lowol Guéou.

Il convient de souligner que l'estimation du potentiel fiscal a été faite sur la base des éléments disponibles à savoir la TDRL, les taxes bétails, voirie et armes à feu. A l'absence de données chiffrées sur les patentes et les faits d'état civil, l'estimation du potentiel fiscal de la commune n'a pas pris en compte ces aspects.

### 3.1.2.2 Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux

La gestion des ressources financières est assurée par le Maire qui est l'ordonnateur du budget communal. Pour lui faciliter la tâche, le Conseil Communal a mis en place des organes et services qui appuient le Maire dans l'exécution de ses fonctions. Il s'agit :

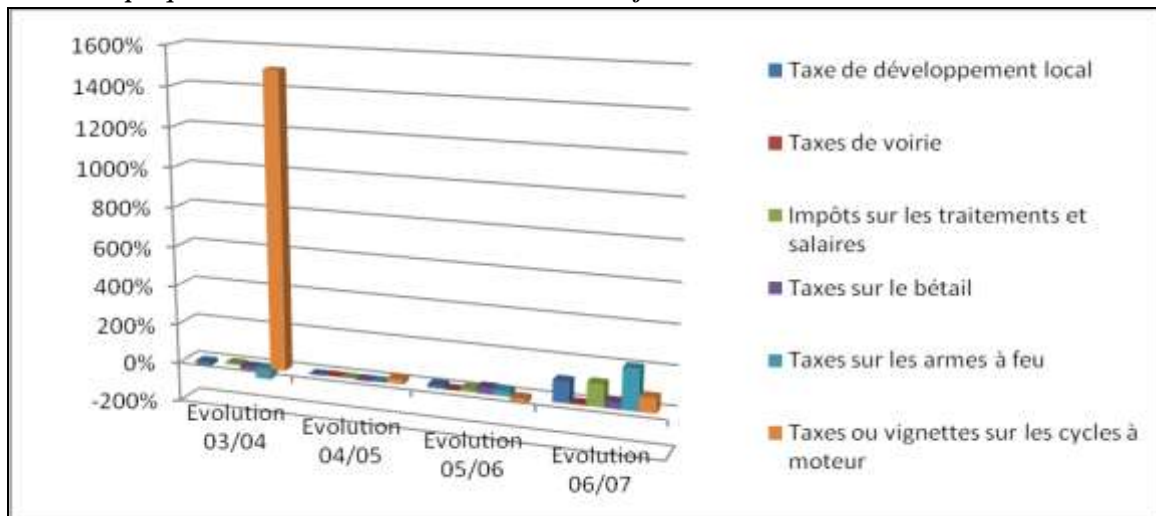
- Des commissions :
  - la commission des finances ;
  - la commission chargée de l'état civil ;
  - la commission chargée des affaires domaniales et foncières.
  
- Des services municipaux, que sont :
  - le secrétariat général ;
  - la régie des recettes.

### ⇒ Niveau d'activités des services de recouvrement :

L'analyse de l'évolution des émissions de recettes fiscales laisse apparaître que les prévisions de recettes fiscales totales, sur la période 2003-2007, ont nettement varié : hausse de 283% en 2004 et baisse de 3% en 2005. A partir de cette date, les taux d'émission ont connu une constante progression passant de 12% en 2006, pour atteindre 92% en 2007. L'étude par rubrique révèle que :

- les impôts sur les personnes ont un niveau d'émission assez faible, notamment la voirie dont les émissions ont commencé en 2005. Quant à la taxe de développement régional et local, elle a un taux d'émission global de l'ordre de 26%, avec des variations allant de -22% (2003-2004) à 110% en 2006-2007 ;
- les impôts et taxes liés à l'activité, les émissions n'ont concerné que les ITS avec un taux global de 35% sur les 5 ans. Cependant, cette moyenne est fortement influencé par l'important bond de 2006-2007 ;
- les impôts et taxes assimilés (taxe sur le bétail et les armes à feu) ont suivi la tendance générale des impôts locaux avec une nette amélioration à partir de 2005 ;
- les autres impôts et taxes assimilés ont suivi de nettes variations avec une importante émission (1500%) en 2003-2004, suivie d'une forte baisse en 2004-2005 (25%), la régression est plus accentuée la période qui suit (-25%). Cependant, la commune a enregistré une reprise du niveau d'émission en 2006-2007, de l'ordre de 77%.

*Graphique 9 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Lowol Guéou*



*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

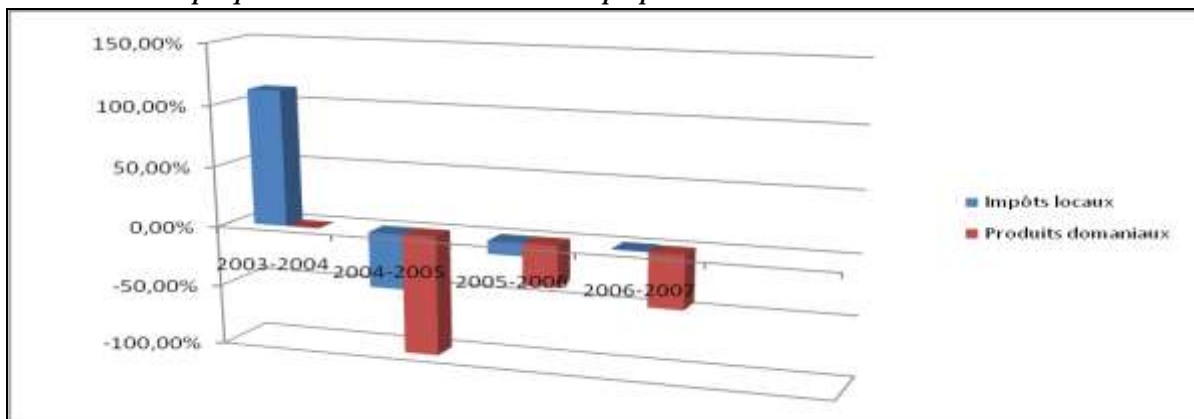
### ⇒ Perception des impôts, taxes et droits :

Le recouvrement des ressources fiscales de la Commune incombe dans les faits au régisseur des recettes, qui travaille sous la responsabilité du receveur, comptable de la commune. Pour l'accomplissement efficace de sa tâche, il s'appuie sur les chefs de villages en vue d'assurer un recouvrement plus effectif des impôts, droits et taxes des contribuables recensés et figurant sur les rôles dûment établis. A cet effet, il a été institué un cahier de recouvrement au niveau de chaque village, détenu par le chef de village pour un suivi régulier des recouvrements.

D'une manière générale, rapporté aux prévisions, on constate que le taux de recouvrement des recettes est passé pour :

- les impôts locaux, de 111% en 2004 à 0,68% en 2007, ce qui constitue une régression constante du niveau de recouvrement sur la période 2003-2007 ;
- les produits domaniaux sont constants sur la période, avec une tendance globalement négative.

**Graphique 10 : Evolution des ressources propres de la Commune de Lowol Guéou**



*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

Une analyse plus fine montre que le taux de recouvrement des recettes des impôts locaux est très faible du fait des difficultés de recouvrement que rencontre la commune depuis 2004. Cette situation concerne aussi bien la TDRL que la taxe de voirie.

S'agissant des revenus patrimoniaux, leur taux de recouvrement diminue d'année en année de 2003 à 2007. D'un taux nul, la commune ne cesse de régresser au fil des années, d'ailleurs sur 5 années, la commune n'a pas pu mobiliser un montant moyen annuel de 150 000 FCFA.

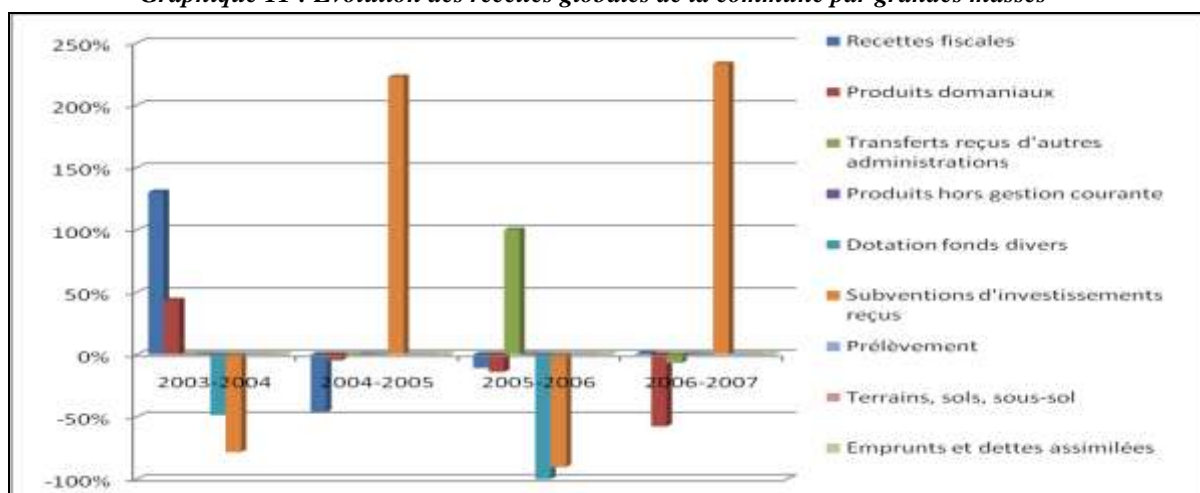
*La faiblesse des rendements des produits du domaine du patrimoine et des services, s'explique, selon les services techniques financiers de la localité par l'autonomie de gestion de la commune, notamment pour la gestion des redevances à caractère administratifs. En effet, pour cet aspect, le maire procède à une commande de reçus directement gérés au niveau de la Commune (soit par les services communaux, soit par l'adjoint du maire chargé de l'Etat civil), sans un dépôt préalable de valeur inactive au niveau de la perception. Ce qui réduit le moyen de contrôle des services de l'Etat sur la gestion des produits domaniaux.*

#### ⇒ **Recouvrement des recettes globales de la Commune**

L'analyse de l'évolution des recettes de la Commune fait ressortir:

- une prééminence des recettes de transfert et dans une moindre mesure, les impôts locaux ;
- une évolution en dents de scie du taux de recouvrement des grandes masses de recettes, dont le taux global sur 5 années est de 8%, ce qui montre son extrême faiblesse ;
- une valeur globalement nulle de ses recettes propres d'investissement.

**Graphique 11 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses**

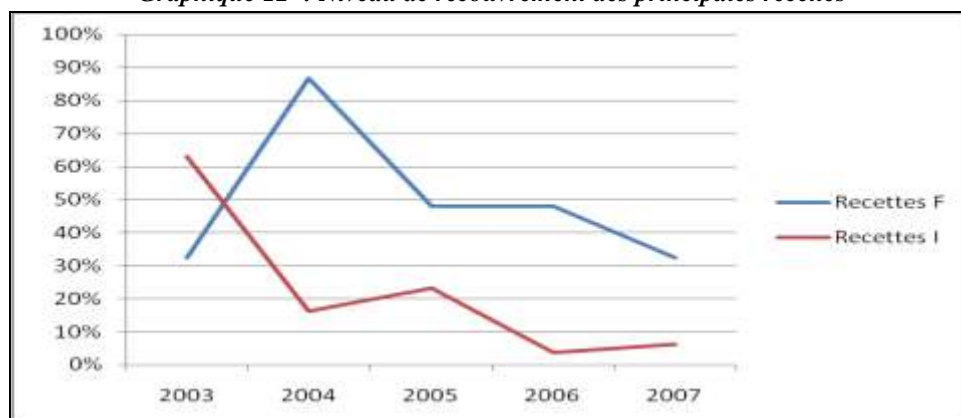


*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

**⇒ Niveau de mobilisation des ressources de la Commune**

L'analyse du niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Lowol Guéou montre une absence de maîtrise qui se traduit par un faible taux de l'ordre de 35%. D'ailleurs, ce taux est fortement influencé par le niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement qui sont de l'ordre de 49% pour la période 2003-2007, alors qu'il est de 22% pour les recettes d'investissements. Ceci fait ressortir le faible niveau de maîtrise de la commune de ses recettes de transfert.

**Graphique 12 : Niveau de recouvrement des principales recettes**

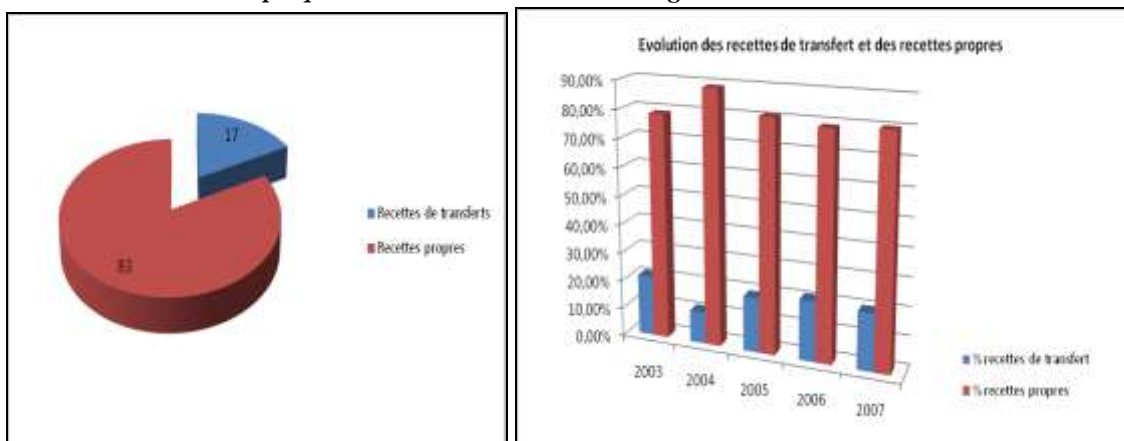


*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

**⇒ Niveau d'autonomie budgétaire de la Commune**

L'étude des données financières de la Commune montre l'importance des ressources de transfert qui représentent, entre 2003 et 2007, 83% des ressources de la Commune de Lowol Guéou. Sur toute la période couverte par l'étude, les recettes de transfert sont largement dominantes sur les recettes totales de la commune. Cette situation montre que la commune ne dispose pas d'une autonomie financière suffisante puisqu'elle attend de l'extérieur la quasi-totalité des ressources nécessaires à la prise en charge de ses besoins de fonctionnement et d'investissement.

**Graphique 13 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune**



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

C'est ainsi que les investissements importants opérés par la Commune sur son espace pour la période de référence de l'étude, proviennent des fonds de l'ANICT.

#### 3.1.2.4 Indicateurs de performances de mobilisation des ressources

Une analyse fine des éléments budgétaires de la commune de Lowol Guéou permet de faire les constats suivants :

- Au niveau des indicateurs de recettes per capita :
  - o une baisse importante des recettes totales rapportées à chaque habitant lesquelles sont passées de 4003 FCFA en 2003 à 1378 FCFA en 2007 : ce qui a réduit la capacité de la commune à prendre en charge les besoins des populations ;
  - o une évolution contrastée de la contribution fiscale des populations au fonctionnement de la commune puisque l'apport moyen de chaque citoyen, est passé de 586 FCFA en 2003 à 1334 FCFA en 2005.

**Tableau 4 : Evolution des indicateurs de recettes per capita**

Indicateurs de recettes per capita	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Recettes totales/habitant	4003	2279	3113	1017	1378	<b>2358</b>
Recettes propres/habitant	587	1412	714	631	531	<b>775</b>
Recettes fiscales/habitant	587	1334	714	631	524	<b>758</b>
Produits du domaine du patrimoine et des services/habitant	0	78	0	0	6	<b>17</b>
TDRL/habitant	405	936	515	483	367	<b>541</b>
Recettes gérées par la Commune/habitant	587	1 393	714	631	531	<b>771</b>

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

- Au niveau des indicateurs de structure de recettes :
  - o la taxe de développement local représente l'essentiel des recettes de fonctionnement (près de 62% en moyenne) et des recettes propres de la commune (près de 70% en moyenne) ; de ce fait les recettes fiscales représentent la quasi-totalité des recettes propres ;
  - o La forte dépendance de la commune du financement extérieur apparaît au travers de l'importance des recettes de transferts sur les recettes totales (en moyenne 60%) ;
  - o la contribution du patrimoine communal est relativement faible sur le volume des recettes collectées ;
  - o les recettes de fonctionnement sont largement supérieures aux recettes d'investissement du fait des excédents notés en 2004 (192%) et en 2005 (378%).

**Tableau 5 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Lowol Guéou**

Structures des recettes de la Commune	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
TDRL/recettes de fonctionnement	69,0%	62,4%	64,3%	60,0%	53,4%	<b>61,8%</b>
TDRL/recettes propres	69,0%	66,3%	72,1%	76,5%	69,2%	<b>70,6%</b>
Recettes propres/recettes totales	14,7%	61,9%	23,0%	62,1%	38,5%	<b>40,0%</b>
Recettes de transfert/recettes totales	85,3%	38,1%	77,0%	37,9%	61,5%	<b>60,0%</b>
Recettes fiscales/Recettes propres	100,0%	94,5%	100,0%	100,0%	98,8%	<b>98,7%</b>
Produits du domaine du patrimoine et des services/Recettes propres	0,0%	5,5%	0,0%	0,0%	1,2%	<b>1,3%</b>
Recettes de fonctionnement/ Recettes d'investissement	17,2%	192,3%	34,7%	378,0%	99,6%	<b>144,4%</b>
Recettes gérées par la Commune/ Recettes propres	100,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	<b>99,7%</b>
TDRL/Recettes gérées par la Commune	69,0%	67,2%	72,1%	76,5%	69,2%	<b>70,8%</b>
Produits dom, Patri, Services gérés par commune/Recettes gérées par la Commune	0,0%	5,6%	0,0%	0,0%	1,2%	<b>1,4%</b>

*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

## **3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

### **3.2.1 Processus de budgétisation locale**

La loi N° 93-008 AN-RM du 11 février 1993 relative à l'administration des Collectivités Territoriales, en son article 7 stipule que « *la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget des collectivités s'effectuent dans les conditions prévues par la loi* ». Ainsi, un processus est mis en place pour l'élaboration et l'exécution du budget au niveau de chaque Commune. La loi N° 93-008 AN-RM du 11 février 1993 relative à l'administration des Collectivités Territoriales, en son article 7 stipule que « *la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget des collectivités s'effectuent dans les conditions prévues par la loi* ». **L'adoption du budget de la commune obéit à un processus qui fait intervenir plusieurs acteurs. On peut distinguer trois phases :**

**l'élaboration du rôle numérique** : cette étape est réalisée par le régisseur des recettes qui est appuyé par le secrétaire générale de la mairie et le 1<sup>er</sup> adjoint au maire. Le travail se fait sur la base des documents administratifs et comptables existants, mais aucun recensement préalable n'est opéré.

**l'élaboration du budget** : le secrétaire général prépare le projet de budget sur la base des éléments financiers dont il dispose. Ce projet de budget est soumis au bureau communal qui le finalise et convoque le conseil communal pour discussion et adoption.

**l'adoption et le vote du budget** : Le conseil communal se penche sur l'étude du projet de budget pour son adoption. Après adoption, le budget est transmis au Préfet pour approbation.

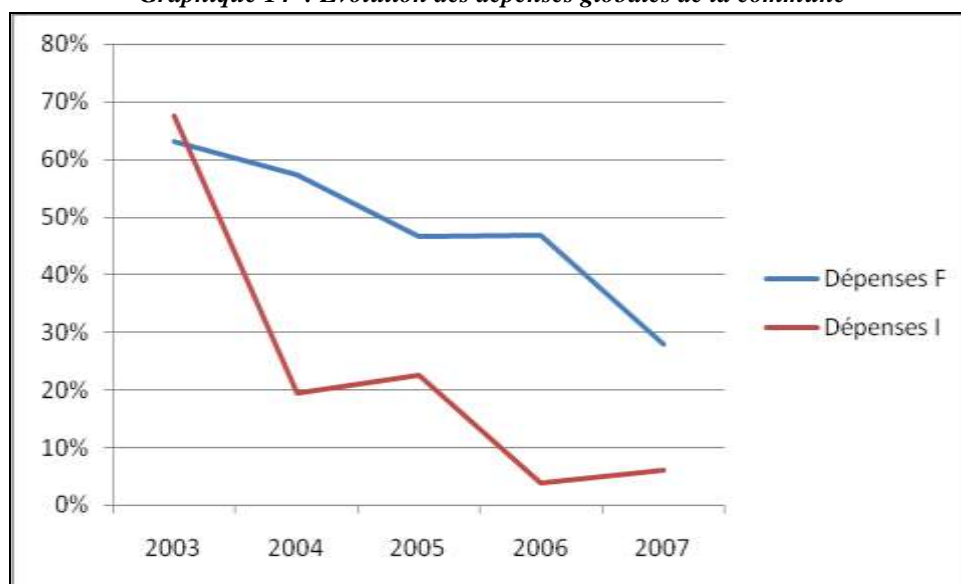
### **3.2.2 Qualité de la dépense**

Les dépenses de la commune se structurent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement. La législation en matière de finances locales adopte le principe selon lequel les recettes existantes des collectivités territoriales doivent financer leurs dépenses. Ainsi, on distinguera les dépenses budgétaires effectuées par la commune elle-même des dépenses extrabudgétaires qui est le fait de ses partenaires.

#### **3.2.2.1 Evolution des dépenses totales**

S'agissant des dépenses, leur niveau d'exécution est globalement faible aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement. Ceci traduit soit, une exagération des programmations des réalisations par la commune, soit des lenteurs administratives qui ne permettent pas à la commune de réaliser ses prévisions.

*Graphique 14 : Evolution des dépenses globales de la commune*



*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

Une analyse plus fine fait ressortir :

- Pour les indicateurs de dépenses per capita : une baisse sensible des dépenses rapportées à la population puisque les dépenses moyennes totales par habitant ont chuté de 4458 FCFA en 2003 à 1375 FCFA en 2007, ce qui est conforme à l'évolution des recettes globales de la commune. Tel est le cas de toutes les autres dépenses per capita qui ont toutes connu une baisse sur la période. Les ressources financières affectées par la commune à la satisfaction des besoins de chaque habitant sont assez faibles et sont en moyenne égales à 800 FCFA pour le fonctionnement et 1700 pour l'investissement. En ce qui concerne l'investissement, l'option de la commune est la réalisation de structure dont le montant moyen dépensé par habitant est de 2360 FCFA.

**Tableau 6 : Evolution des indicateurs de dépenses per capita**

Indicateurs de dépenses per capita	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses totales/habitant	4458	1893	3916	1158	1375	2 560
Dépenses de fonctionnement/habitant	794	952	798	868	685	819
Dépenses de structure/habitant	4193	1859	3380	1016	1352	2 360
Dépenses d'investissement/habitant	3664	941	3118	291	690	1 741
Dépenses de services/habitant	265	34	536	142	22	200

*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

- Pour les indicateurs de structures des dépenses : On constate sur la période que les dépenses d'investissement sont légèrement mieux prises en charge que les dépenses de fonctionnement, malgré une progression constante des charges du personnel. La commune doit faire d'importants efforts afin de mieux prendre en charge les besoins des populations, du fait de la tendance progressive des dépenses de fonctionnement sur les dépenses totales, notamment les charges du personnel.

**Tableau 7 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Lowol Guéou**

Structures des dépenses de la Commune	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses de fonctionnement/dépenses totales	17,8%	50,3%	20,4%	74,9%	49,8%	<b>42,6%</b>
Dépenses de structure/dépenses totales	94,0%	98,2%	86,3%	87,7%	98,4%	<b>92,9%</b>
Dépenses d'investissement/dépenses totales	82,2%	49,7%	79,6%	25,1%	50,2%	<b>57,4%</b>
Dépenses de services/dépenses totales	6,0%	1,8%	13,7%	12,3%	1,6%	<b>7,1%</b>
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	56,2%	52,3%	54,8%	70,8%	91,0%	<b>65,0%</b>

*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*



### 3.2.2.2 Structure et évolution des dépenses de fonctionnement par principales composantes

L'analyse de la structure des dépenses de fonctionnement de la Commune de Lowol Guéou révèle qu'elles sont principalement composées de trois rubriques :

- **fonctionnement propre de la mairie** : cette rubrique constitue la plus importante part du budget des dépenses de fonctionnement de la mairie avec un pourcentage de 75,4% ;
- **fonctionnement de service aux populations** représente 7,7% du montant total des dépenses de fonctionnement exécutées par la mairie sur la période de référence de l'étude ;
- **autres dépenses de fonctionnement** : elles se structurent en dépenses au profit des structures déconcentrées de l'Etat et autres dépenses de gestion courante et représentent 16,8% des dépenses totales de fonctionnement.

#### ➤ **Salaires du personnel et autres**

La quasi-totalité des charges de personnel de la commune de Lowol Guéou pour la période de référence de l'étude est constituées des salaires du personnel titulaire de la mairie qui représente 83% en moyenne pour cette rubrique. Cependant, la mairie assure le paiement des indemnités et primes, ainsi que les rémunérations du personnel non titulaire de la commune. Cependant, la mairie doit des arriérés de salaire à son personnel.

#### ➤ **Matériels et fournitures**

Cette rubrique concerne les lubrifiants et combustibles, les fournitures, livres et matériels scolaires, ainsi que les fournitures de bureau. L'étude de chaque rubrique montre une exécution assez erratique de la commune pour ces différentes sous-rubriques.

#### ➤ **Entretien du patrimoine**

Sur la période de référence de l'étude, les dépenses relatives à l'entretien du patrimoine administratif n'ont été effectuées que pour l'année 2004, pour un montant inférieur à 200.000 Fcfa.

#### ➤ **Promotion socio-économique**

La promotion socio-économique s'inscrit globalement dans les services offerts par la commune à la population, elle se structure en charge d'organisation des fêtes officielles et appui aux organismes. Elle se caractérise par l'importance des dépenses relatives à l'organisation de fêtes officielles qui représente 60,8% de cette rubrique pour la période 2003-2007.

### 3.2.2.3 Evolution des dépenses d'investissement

L'étude de la structure des dépenses d'investissement de la commune de Lowol Guéou sur les cinq années de référence de l'étude (2003-2007) montre qu'elles sont principalement constituées des travaux de construction de bâtiments collectifs et des acquisitions de matériels. Cependant, l'analyse des indicateurs de dépenses de la commune révèle la part

assez moyenne que représentent les dépenses d'investissement sur les dépenses totales, de l'ordre de 57%. Ainsi, le quota moyen alloué à la commune pour chaque habitant est d'environ 1741 FCFA pour les investissements. Ce taux est fortement influencé par les investissements opérés en 2003 (24.162.197 FCFA) et en 2005 (20.930.453 FCFA).

### 3.2.2.4 Evolution des éléments d'équilibre financier

L'évolution des ratios d'équilibre financier laisse apparaître :

- un niveau d'épargne brute qui est assez varié sur la période, avec une réserve importante en 2004, alors que les autres années, la commune n'a pu faire qu'une épargne insignifiante, ou elle a enregistré un déficit ;
- un niveau d'autofinancement des investissements largement corrélé au niveau d'épargne du fait de l'inexistence de recette propre d'investissement ;
- une capacité d'autofinancement des investissements, qui en dehors de l'année 2004, est nulle voire négative sur la période 2003-2007.

*Tableau 8 : Tableau des équilibres financiers de la commune*

<b>Equilibres financiers</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Recettes réelles de fonctionnement	3 868 580	10 020 321	5 381 250	5 445 373	4 783 392
Dépenses réelles de fonctionnement	5 238 532	6 364 851	5 356 380	5 877 458	4 761 400
<b>Epargne brute/nette</b>	<b>-1 369 952</b>	<b>3 655 470</b>	<b>24 870</b>	<b>-432 085</b>	<b>21 992</b>
Recettes propres réelles d'investissement	0	0	0	0	0
Recettes réelles d'investissement	22 530 490	5 210 980	15 515 728	1 440 614	4 800 676
<b>Capacité d'autofinancement des investissements</b>	<b>-1 369 952</b>	<b>3 655 470</b>	<b>24 870</b>	<b>-432 085</b>	<b>21 992</b>
Recettes totales d'investissement (y compris prélèvement)	21 160 538	8 866 450	15 540 598	1 008 529	4 822 668
Recettes propres/dépenses de fonctionnement et d'entretien	73,85%	148,24%	89,54%	72,73%	77,53%
Dépenses réelles totales d'investissement	24 162 197	6 285 829	20 930 453	1 968 294	4 800 676
<b>Epargne nette/Recettes de fonctionnement</b>	<b>-35,41%</b>	<b>36,48%</b>	<b>0,46%</b>	<b>-7,93%</b>	<b>0,46%</b>
Recettes totales d'investissement/dépenses totales d'investissement	<b>93,25%</b>	<b>82,90%</b>	<b>74,13%</b>	<b>73,19%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Capacité d'autofinancement des investissements/dépenses totales d'investissement</b>	<b>-5,67%</b>	<b>58,15%</b>	<b>0,12%</b>	<b>-21,95%</b>	<b>0,46%</b>
Ecart recettes totales d'investissement - dépenses totales d'investissement	-1 631 707	-1 074 849	-5 414 725	-527 680	0

*Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009*

### 3.2.2.5 Respect des principes et règles en matière de gestion des finances et de la comptabilité publique locale

En matière de finances locales et de comptabilité publique, les recettes doivent permettre de couvrir les dépenses pour chaque rubrique. L'étude du rapport recettes propres sur dépenses

de fonctionnement montre une parfaite prise en charge des dépenses de fonctionnement par les recettes collectées par la commune dans le cadre de ses ressources propres. Cette situation est plus ou moins identique pour la section investissement où les dépenses d'investissement sont entièrement prises en charges par les recettes d'investissement sur toute la période.

### **3-3 L'ETAT DU PATRIMOINE PHYSIQUE DE LA COMMUNE**

L'utilisation des outils MARP tels que la carte sociale, les fiches de collecte village, ainsi que les entretiens avec les personnes ressources, ont permis d'apprécier le niveau d'équipement de la commune. En outre, le diagramme des flux a permis d'apprécier l'aire de polarisation de ces équipements et a fait ressortir les types d'échanges et de relations entre les différentes localités.

#### **3.3.1 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales**

##### 3.3.1.1 Stock d'infrastructures public de compétences communales

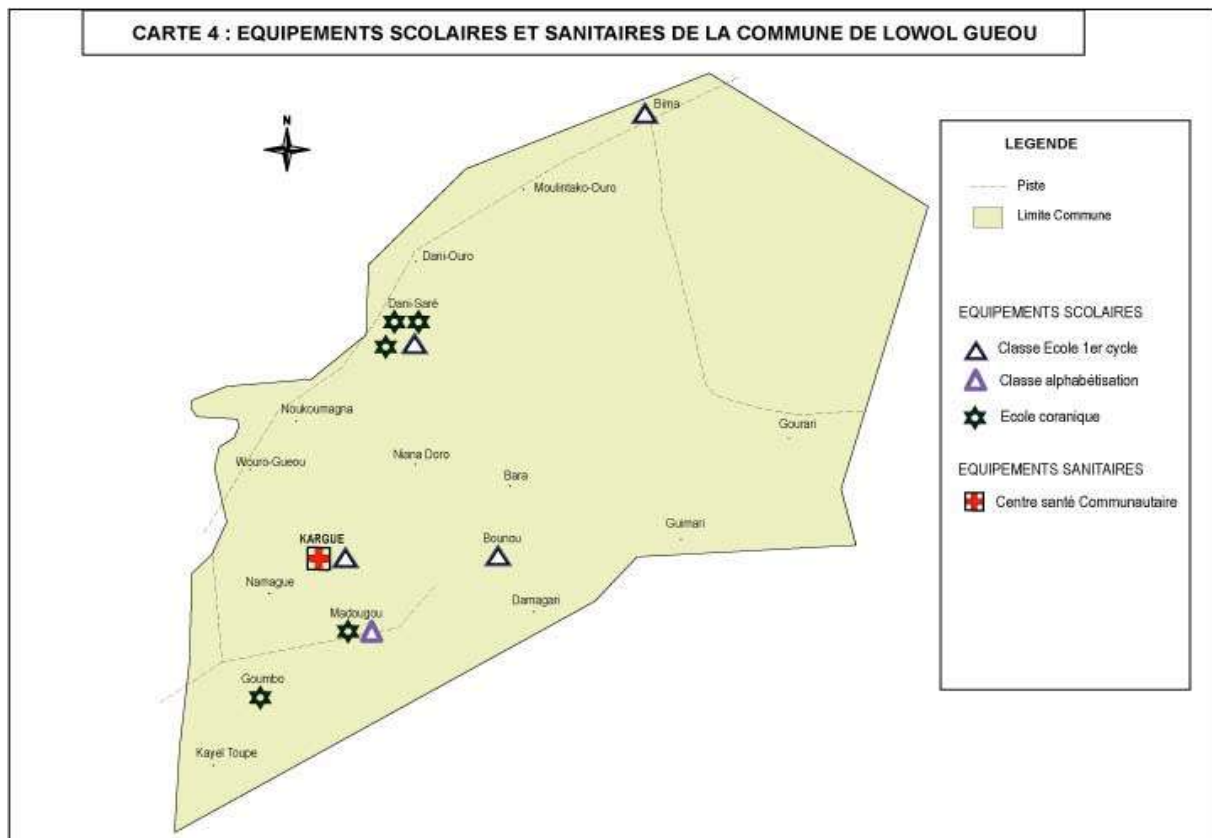
###### **⇒ Equipements administratifs**

Avec son statut de commune rurale Lowol Guéou dispose d'une Mairie qui est le siège du Conseil communal, structure institutionnelle chargée d'administrer la commune. Le siège de la Mairie est en dur et en bon état, il est construit sous financement ANICT/commune à un coût de réalisation est de 57 457 340 FCFA.

###### **⇒ Equipements éducatifs**

Les équipements éducatifs sont ainsi constitués :

- écoles de 1<sup>er</sup> cycle ;
- 1 (Centre d'alphabétisation fonctionnelle) CAF au niveau du village de Madougou;
- 5 écoles coraniques, dont trois à Diami saré, une à Goumbo et une autre Damagari.



La carte scolaire montre que les villages de Bounou, Kargué, Boni, Dami saré et Bima sont les seuls qui disposent d'établissement de premier cycle. Ce qui veut dire que les populations des 15 autres villages sont aujourd'hui marginalisées, car ne disposant pas d'un cadre pour initier des personnes ressources pour le développement. La situation est beaucoup plus préoccupante dans les villages de Bambou saré et Wouro guéou qui sont les plus peuplés de la commune.

Le patrimoine éducatif de la commune se caractérise comme suit :

- tous les équipements scolaires sont des écoles de premier cycle ;
- les établissements scolaires sont sous équipés, car une seule école compte six classes ;
- l'école de Bounou est la seule qui ne dispose pas de bloc sanitaire ;
- les superficies varient entre 654 et 126 m<sup>2</sup>.

On retient que le coût global en matière d'infrastructures éducatives s'élève à 247 413 300 FCFA. Bien que des efforts énormes sont consentis dans le cadre du premier cycle, il importe actuellement de multiplier les écoles de base et surtout de mettre en place des écoles de second cycle pour permettre aux enfants d'obtenir le diplôme sans quitter la commune.

#### ⇒ Equipements sanitaires

L'unique structure sanitaire notée dans la commune de Lowol Guéou est le Centre de santé localisé à Kargué. Le CSCOM de Kargué offre des services sanitaires aux populations de la commune ; d'ailleurs il bénéficie de l'appui du CSR de Bandiagara qui est une structure sanitaire régionale. Mais, à l'image de la plupart des centres de santé implantés dans les zones rurales, le CSCOM de Kargué est confronté à beaucoup de problèmes :

- sous équipements ;
- insuffisance du personnel médical ;
- absence de dépôt de médicament.

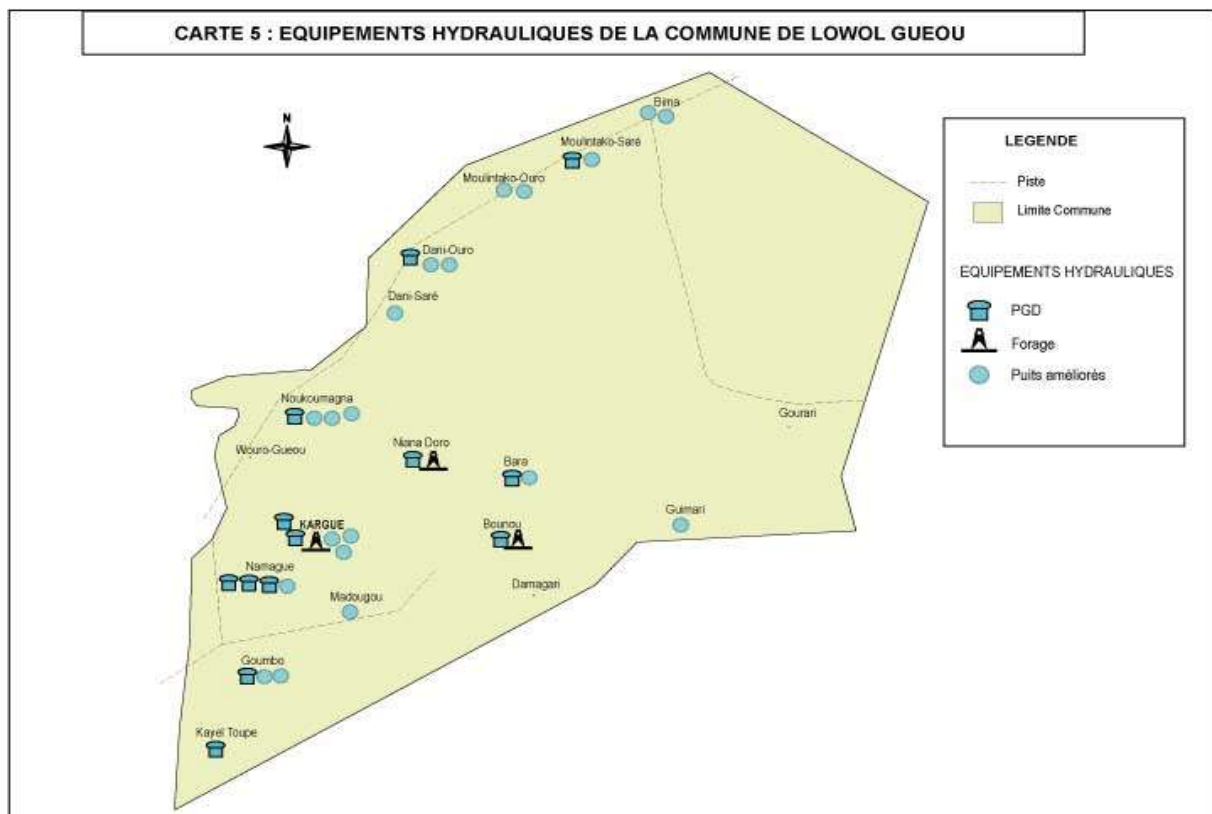
Les populations des différents villages fréquentent le CSCOM de Kargué pour la satisfaction des services sanitaires. Le problème de la desserte en services sanitaires se pose au niveau de la commune, surtout dans les villages de grande taille démographique comme Bambou saré, Bima et Wouro Guéou. L'aire d'influence de cette structure se rétrécit de plus en plus ; et beaucoup de patients préfèrent aller à Bandiagara où les services offerts sont de loin les meilleurs.

Il est important de signaler que la commune de Lowol Guéou dispose d'un parc de vaccination du bétail à Ouro Guéou, réalisé à un coût total de 27 600 000 FCFA.

### ⇒ Equipements hydrauliques

Les équipements hydrauliques sont composés de :

- ⇒ 19 puits à grands diamètres, dont 1 non fonctionnel ;
- ⇒ 9 forages dont 3 non fonctionnels ;
- ⇒ 38 puits traditionnels ou améliorés dont 3 non fonctionnels.



L'analyse de la carte ci-dessus montre que, hormis Damagari, tous les villages de la commune dispose au moins d'un point d'approvisionnement en eau. Cependant la répartition des équipements au niveau des villages montre un déséquilibre réel entre les différentes localités

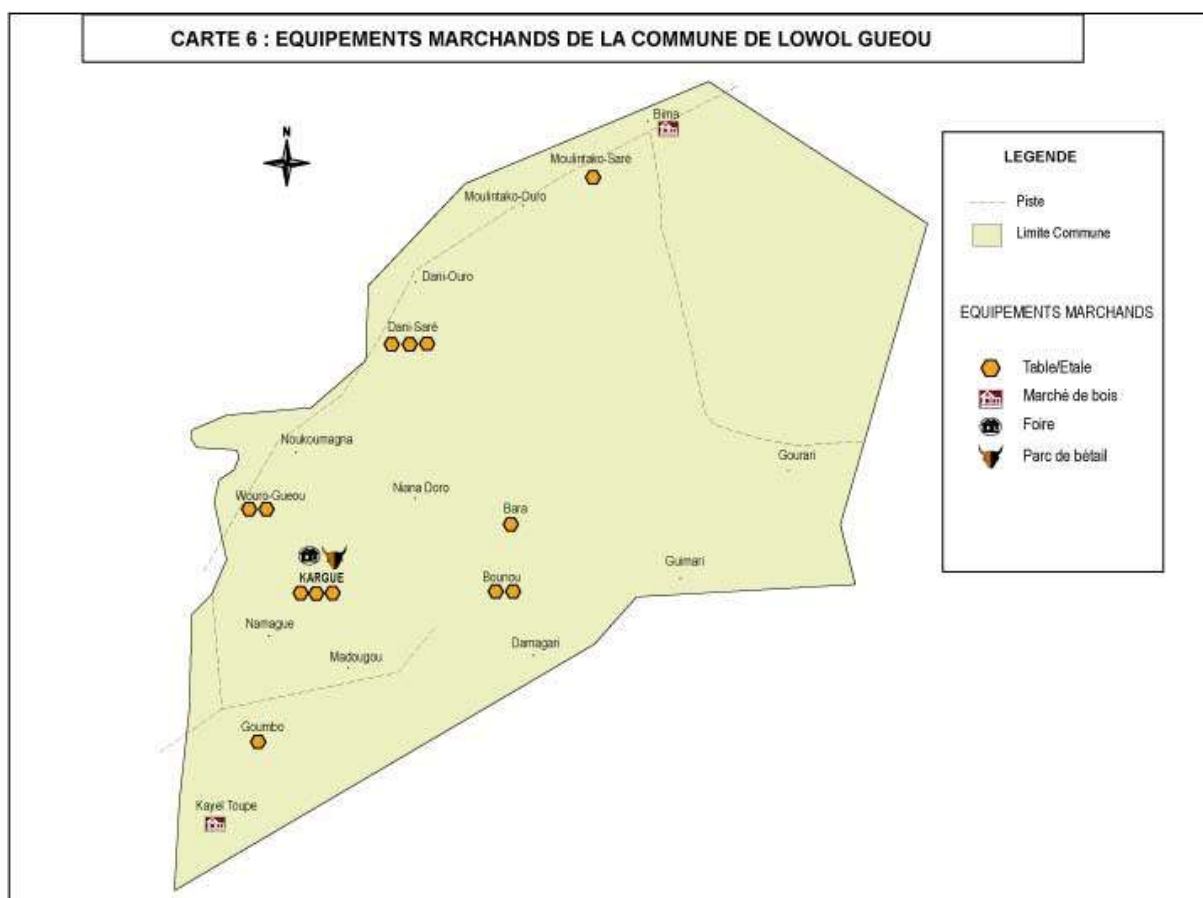
de la commune. Le nombre de point d'eau disponible par village varie de 01 (Kayel Toupé, Gouari, Guimari) à 19 (Bambou Saré).

Dans l'ensemble le niveau de satisfaction des besoins en eau potable est encore très élevé, car l'essentiel des points d'approvisionnement est constitué des ouvrages modestes (puits traditionnels), en plus les points d'eau tarissent généralement en période sèche. En outre, la commune dispose d'un barrage de rétention d'eau pour la promotion d'activités maraîchères et l'abreuvement du bétail.

### ⇒ Equipements marchands

L'exploitation des fiches de collecte a permis d'identifier un certain nombre d'équipements socio-économiques dans la commune de Lowol Guéou. La combinaison de ces informations avec la carte sociale de Kargué a permis de localiser ces équipements. Les équipements marchands notés dans la commune sont constitués principalement de points d'activités économiques, on distingue :

- 18 étalages à dimension variables, constitués de matériels précaires ;
- deux magasins de stockage dans le chef lieu de la commune, d'une valeur de 24 633 000 FCFA ;



Ces points d'activités économiques qui assurent l'approvisionnement des populations en produits de premières nécessités, se répartissent comme suit dans la commune : 03 à Kargué,

03 à Bambou Saré, 03 à Dani Saré, 02 à Wouro Guéou, 02 à Boni, 02 à Bounou, 01 à Bara, 01 à Moulintako Saré, et 01 à Goumbo.

En plus la commune abrite des zones d'échanges qui ne sont pas bien aménagés ; il s'agit :

- le marché hebdomadaire de Kargué qui se déroule tous les lundis ;
- parc à bétail de Kargué d'un coût de 32 844 000 FCFA ;
- les marchés de bois de Bima, Kayel-youpé.

### 3.3.1.2 Besoins d'investissement complémentaires

Le degré de satisfaction des citoyens en matière de services fournis par la commune se note, à certains niveaux :

- la commune dispose d'un seul centre de santé communautaire, ce dernier ne peut couvrir les besoins des populations en service sanitaires, surtout avec la nature des pistes qui sont enclavées ;
- les équipements éducatifs qui existent dans la commune sont très insuffisants par rapport aux demandes des populations, notamment dans les villages de grandes tailles démographiques qui ne disposent pas d'école ;
- la desserte en eau est loin de satisfaire les besoins des populations, dans la mesure où l'essentiel des points d'approvisionnement en eau fournissent de l'eau de mauvaises qualités. Cette situation s'intensifie en période sèche avec le tarissement de certains points d'eau ;
- l'enclavement de certains villages du fait de difficultés liées à l'accès aux pistes, ce qui accentue les besoins en services socio économiques.

### 3.3.2 Production et circulation des informations financières et comptables

L'étude du circuit de l'information entre la mairie et la perception suit la tendance générale du suivi d'exécution du budget. Ce suivi se fait aussi bien au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses.

- **Suivi de recouvrement des recettes** : il se fait à travers le respect de :
  - l'élaboration du plan de trésorerie ;
  - l'existence et l'utilisation des fiches de comptabilité de l'ordonnateur de recettes ;
  - l'établissement des ordres de recettes par type ;
  - l'établissement du relevé annuel détaillé des versements effectués à la caisse du receveur municipal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année.
- **Suivi d'exécution des dépenses** : il se fait à travers le respect de :
  - l'établissement d'une demande de trésorerie du maire ;
  - le dépôt d'engagement du maire au percepteur ;
  - l'établissement d'engagement de dépenses et justificatifs.

Ce conformisme de la Commune à la procédure légale s'explique en partie par le fait que les fonds de la commune sont logés au trésor public et seul le visa du percepteur permet d'y accéder.

### **3.3.3 Contrôle de l'exécution du budget**

Les aléas de gestion budgétaire ne peuvent s'observer qu'au niveau des recettes de fonctionnement, notamment celles émanant directement de la mairie à savoir les produits des services du domaine et ventes diverses. Le problème qui se pose à ce niveau est l'absence de dépôt de valeur inactive au niveau de la perception, entravant toute possibilité de contrôle de l'exécution du budget dans ce secteur par l'autorité administrative de tutelle.

Quant aux autres types de recettes, le contrôle de légalité est effectué par la perception par le biais des fiches comptables remises par le percepteur et qui constitue la valeur inactive des recettes de la commune préalablement évaluées.

### **3-4 SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER**

La commune dispose d'un marché qui n'existe que de nom, du fait de son faible taux de fréquentation aussi bien par les commerçants que par la population. Ceci fait que la mairie n'applique aucune taxe sur le marché, qui ne dispose d'ailleurs d'aucun type d'aménagement.



## IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE

### 4.1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL

#### ⇒ Un potentiel naturel

La commune de Lowol Guéou regorge de ressources naturelles capables d'impulser un réel développement local. Le régime hydrique de la commune est assuré par le cours d'eau appelés couramment « Yamé », des nappes profondes et de nombreuses mares. La forêt de Waldè-Kelka fait la fierté des habitants de la commune à travers le village de Bima.

L'existence de terres cultivables, de ressources en eau (le Yamé et ses ramifications) et d'une variété d'espèce végétales (forêt de Bima) permet à la commune de faire les activités qui suivent :

- la culture céréalière pratiquée, en hivernage, sur des terres sèches et inondées, dans des bas-fonds et le maraîchage durant la saison sèche ;
- l'élevage qui profite de l'abondance des pâturages notés après récoltes ;
- l'exploitation forestière grâce à l'existence de variétés d'espèces végétales, notamment dans la forêt réservée de Bima.

#### ⇒ Les ressources humaines

La commune de Lowol Guéou dispose d'un important potentiel en ressources humaines. Ces dernières sont constituées ainsi :

- la jeunesse de la population fait montre d'une disponibilité de bras valides pour la réalisation des activités de la commune ;
- le tissu associatif fortement tissé est porteur d'initiative entrepreneuriale ;
- l'appui/conseil constant des partenaires qui accompagnent la collectivité dans ses projets.

### 4.2 CARACTERISTIQUES DU DEVELOPEMENT LOCAL.

L'économie locale repose sur les activités primaires que sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. D'une manière brève, l'économie locale se résume ainsi :

- l'agriculture pratiquée en période pluvieuse procure divers types de spéculations vivrières et de rente ;
- le maraîchage développé par des femmes à travers une structure associative permet la production de légumes généralement écoulés dans les grands marchés des communes voisines ;
- l'exploitation forestière, à travers surtout la collecte de bois, la cueillette de feuilles et de fruits, est une importante source de revenus surtout avec la présence des marchés de bois de Bima et Kayel Toupé ;
- l'élevage extensif avec un cheptel constitué de diverses espèces.

### **4-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES**

Le niveau d'équipement général de la commune reste encore faible. La santé, l'éducation et l'approvisionnement en eau constituent des secteurs dans lesquels plusieurs villages portent leurs doléances.

- L'unique CSCOM ne peut couvrir tous les besoins de santé des populations, surtout avec les pistes accidentées ;
- Les équipements éducatifs qui existent dans la commune sont loin de répondre à la demande des populations en service éducatif ; en plus certains villages de grandes tailles démographiques sont dépourvus d'équipements éducatifs ;
- L'accès à une eau de qualité pose d'énormes problèmes dans la mesure où les équipements hydrauliques sont constitués essentiellement de puits traditionnels ; en plus les populations sont confrontées en saison sèche au problème de tarissement des points d'eau ;
- Beaucoup de villages sont aujourd'hui enclavés du fait de difficultés liées à l'accès aux pistes.

### **4-4 PRINCIPALES CONTRAINTES**

#### **⇒ Sur le plan institutionnel**

La mairie de Lowol Guéou a un niveau de fonctionnalité assez moyen, avec des élus qui essaient de se conformer à la légalité institutionnelle en matière de gestion institutionnelle, mais qui sont limités par leur faible niveau technique. Quant au personnel de la mairie, les problèmes financiers que traversent la commune a fini d'altérer leur assiduité pour l'exécution des services techniques de la commune de Lowol Guéou. Ceci se traduit par une baisse de l'offre de services de la mairie aux citoyens.

#### **⇒ Sur le plan de l'économie locale**

L'analyse des contraintes de l'économie locale permet de voir sous l'angle sectoriel toutes les potentialités existantes en faisant ressortir les limites de leur exploitation. Il consiste aussi à explorer les pistes potentielles laissées pour compte, les valoriser pour en faire de véritables leviers de développement local

Les potentialités de l'économie locale se situent à deux niveaux :

- d'une part l'optimisation de l'exploitation des potentialités primaires : agriculture, maraîchage et élevage ;
  - d'autre part la valorisation et l'incitation de la production non seulement du secteur primaire, mais aussi des activités extra-agropastorales (activités marchands, artisanat, tourisme, etc.).
- Sur le plan de l'optimisation de l'exploitation du secteur primaire, le diagnostic des contraintes des 20 villages de Lowol Guéou à l'aide des fiches de collecte, permet de camper les contraintes de l'économie locale sur trois facteurs importants :

- **Facteur naturel :**
    - l'insuffisance d'eau due aux aléas climatiques. Ces derniers affectent gravement l'agriculture et l'élevage, surtout avec l'insuffisance des infrastructures hydro-agricoles ;
    - la déforestation et la dégradation des terres de cultures.
  - **Facteur technique :** insuffisance de matériel de production et utilisation archaïque de celle-ci.
  - **Facteur financier :** Pauvreté des ménages, par conséquent carence de moyens pour le financement des activités spécialisées.
- **Sur le plan de la valorisation et de l'incitation à la production locale,** les contraintes sont :
    - **l'enclavement de certains villages** qui pèse lourdement sur le développement local. La construction de pistes permettra une facile circulation des biens et des personnes, le ravitaillement des zones déficitaires à partir des zones de production ;
    - **le manque d'organisation des acteurs du secteur artisanal** qui constitue un handicap majeur pour la promotion et le développement de ce secteur stratégique qui bénéficie de la présence de marché de grandes envergures dans les communes voisines, de la RN16 reliant Bamako-Gao et la route Bara-simbéré ; mais aussi d'une grande zone touristique, Sévaré, situé à quelques dizaines de kilomètres de la commune ;
    - **faible niveau de fonctionnalité des équipements marchands,** tels le marché de Kargué et les marchés de bois de Bima et Kayel Toupé. L'aménagement de ces équipements est nécessaire pour la promotion des activités productives ; mais aussi pour améliorer les recettes communales ;
    - **problème d'accompagnement des structures associatives économiques :** associations de maraîchage, d'embouche et de diverses AGR. Le renforcement d'appui technique, financier et organisationnel à ces structures s'avère indispensable pour fructifier les potentialités économiques.
  - **Sur le plan de la promotion de l'entrepreneuriat local :** Le secteur agro-pastoral et l'artisanat sont les activités de base sur lesquelles toutes les initiatives d'entrepreneuriat local prennent appui. Il s'est avéré que toutes les initiatives d'entrepreneuriat sont campées sur l'embouche bovine et le maraîchage. Il s'agit particulièrement de commercialisation de ces produits en général. Les initiatives entrepreneuriales ont pour handicap :
    - les faibles recettes générées ;
    - le personnel très limité ;
    - l'inexistence de registre de commerce et de comptabilité.

Ces activités entrepreneuriales ne dépassent guère le stade d'AGR (activité génératrice de revenu). Ce sont en réalité des initiatives très hasardeuses en termes d'évolution et de pérennisation.

- **Sur le plan de la promotion du partenariat et de la coopération décentralisée :** La commune de Lowol Guéou se caractérise par la faible présence de partenaires au développement. Les intervenants sont essentiellement des services techniques issus du démembrement de l'Etat, notamment dans les domaines de l'éducation et la santé. En plus on note l'intervention d'une agence bancaire spécialisée dans le monde rural, qui intervient dans la promotion des activités maraîchères ; ainsi qu'une ONG locale qui sert d'intermédiaire, à travers les investissements effectués dans le domaine de l'hydraulique.

L'une des opportunités qui s'offre à la commune est d'avoir surtout la piste Bara-Samberé facilitant l'accès au goudron. Elle permet de créer ainsi une synergie autour des actions communes entre les collectivités de Fatoma et de Lowol Guéou en favorisant la politique de l'intercommunalité. En matière de coopération décentralisée, on constate que la commune de Lowol Guéou ne bénéficie pas encore de partenariat avec une commune jumelle.

⇒ **Sur le plan fiscal et financier**

La commune dispose d'un marché qui n'existe que de nom, du fait de son faible taux de fréquentation aussi bien par les commerçants que par la population. Ceci fait que la mairie n'applique aucune taxe sur le marché, qui ne dispose d'ailleurs d'aucun type d'aménagement.

---

# ANNEXES

---